

---

# Statistique policière de la criminalité (SPC)

Rapport annuel Jura 2019

---

# Table des matières

<b>1</b>	<b>Introduction .....</b>	<b>6</b>
<b>2</b>	<b>Aperçu.....</b>	<b>7</b>
<b>2.1</b>	<b>Infractions selon la loi.....</b>	<b>7</b>
2.1.1	Répartition des infractions selon la loi .....	7
2.1.2	Élucidations et évolution des infractions selon la loi .....	8
<b>2.2</b>	<b>Infractions du Code pénal (CP).....</b>	<b>9</b>
2.2.1	Répartition selon les titres du Code pénal (CP) .....	9
2.2.2	Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions .....	10
2.2.3	Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes) .....	11
<b>2.3</b>	<b>Infractions selon la répartition géographique .....</b>	<b>12</b>
2.3.1	Code pénal (CP) .....	12
2.3.1.1	Fréquence (‰) par district .....	12
2.3.1.2	Fréquence (‰) et évolution par district .....	13
2.3.1.3	Fréquence (‰) par commune .....	13
2.3.1.4	Fréquence (‰) et évolution par commune .....	14
2.3.2	Loi sur les stupéfiants (LStup) .....	15
2.3.2.1	Fréquence (‰) par district .....	15
2.3.2.2	Fréquence (‰) et évolution par district .....	16
2.3.2.3	Fréquence (‰) par commune .....	16
2.3.2.4	Fréquence (‰) et évolution par commune .....	17
2.3.3	Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI).....	18
2.3.3.1	Fréquence (‰) par district .....	18
2.3.3.2	Fréquence (‰) et évolution par district .....	19
2.3.3.3	Fréquence (‰) par commune .....	19
2.3.3.4	Fréquence (‰) et évolution par commune .....	20
<b>2.4</b>	<b>Prévenus selon la loi .....</b>	<b>21</b>
2.4.1	Prévenus selon la loi, le groupe d'âge et le sexe .....	21
2.4.2	Répartition de l'âge et du sexe selon la loi .....	21
2.4.2.1	Code pénal (CP) .....	21
2.4.2.2	Loi sur les stupéfiants (LStup) .....	22
2.4.2.3	Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI).....	22
2.4.3	Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour).....	23
2.4.4	Nationalité selon la loi et le statut de séjour .....	24
2.4.4.1	Code pénal (CP) .....	24
2.4.4.2	Loi sur les stupéfiants (LStup) .....	24
2.4.4.3	Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI).....	25
2.4.5	Nombre d'infractions dans une année civile par prévenu .....	26
2.4.5.1	Code pénal (CP) .....	26
2.4.5.2	Loi sur les stupéfiants (LStup) .....	26
2.4.5.3	Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI).....	27
2.4.6	Nombre de prévenus par infraction au Code pénal (CP) .....	27

<b>3</b>	<b>Partie détaillée.....</b>	<b>28</b>
<b>3.1</b>	<b>Infractions de violence.....</b>	<b>28</b>
3.1.1	Infractions de violence: répartition selon le type de violence .....	28
3.1.2	Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions .....	29
3.1.3	Infractions de violence selon l'endroit.....	30
3.1.3.1	Infractions de violence selon l'endroit: public–privé .....	30
3.1.3.2	Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées .....	30
3.1.4	Infractions de violence selon l'instrument.....	31
3.1.4.1	<b>Homicides, y c. tentatives =&gt; Graphique non pertinent</b> .....	31
3.1.4.2	<b>Lésions corporelles graves =&gt; Graphique non pertinent</b> .....	31
3.1.5	Prévenus d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité .....	32
3.1.6	Lésés d'infractions de violence selon l'âge et le sexe .....	33
<b>3.2</b>	<b>Violences domestiques.....</b>	<b>34</b>
3.2.1	Violences domestiques: répartition selon l'infraction.....	34
3.2.2	Violences domestiques: évolution des infractions .....	35
3.2.3	Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu .....	36
<b>3.3</b>	<b>Infractions contre l'intégrité sexuelle.....</b>	<b>37</b>
3.3.1	Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction .....	37
3.3.2	Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions .....	37
3.3.3	Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit .....	38
<b>3.4</b>	<b>Infractions contre le patrimoine.....</b>	<b>39</b>
3.4.1	Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction .....	39
3.4.2	Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions .....	40
<b>3.5</b>	<b>Brigandage.....</b>	<b>41</b>
3.5.1	Brigandage selon l'instrument .....	41
3.5.2	Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions .....	41
<b>3.6</b>	<b>Vol.....</b>	<b>42</b>
3.6.1	Répartition selon le type de vol .....	42
3.6.2	Type de vol: élucidations et évolution des infractions .....	42
3.6.3	Vol par effraction selon l'endroit .....	43
3.6.3.1	Vol par effraction selon l'endroit: public–privé .....	43
3.6.3.2	Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées .....	44
<b>3.7</b>	<b>Vol de véhicule.....</b>	<b>45</b>
3.7.1	Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule.....	45
3.7.2	Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions .....	45
<b>3.8</b>	<b>Dommmages à la propriété.....</b>	<b>46</b>
3.8.1	Dommmages à la propriété: répartition selon le contexte .....	46
3.8.2	Dommmages à la propriété selon le contexte: élucidations et évolution des infractions .....	46

<b>3.9</b>	<b>Loi sur les stupéfiants (LStup)</b> .....	<b>47</b>
3.9.1	Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction.....	47
3.9.2	Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions .....	48
3.9.3	Loi sur les stupéfiants: substances selon la forme d'infraction .....	49
3.9.3.1	Consommation par substances .....	49
3.9.3.2	Trafic par substances .....	50
3.9.4	Loi sur les stupéfiants: prévenus .....	50
3.9.4.1	Consommation selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus .....	50
3.9.4.2	Trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus .....	51
3.9.4.3	Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile.....	51
3.9.5	Décès dus à la drogue: évolution .....	52
3.9.6	Loi sur les stupéfiants: saisies de substances .....	53
<b>3.10</b>	<b>Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)</b> .....	<b>54</b>
3.10.1	Loi sur les étrangers et l'intégration: répartition selon l'infraction.....	54
3.10.2	Loi sur les étrangers et l'intégration: élucidations et évolution des infractions.....	55
<b>4</b>	<b>Évolution</b> .....	<b>56</b>
<b>4.1</b>	<b>Tableaux</b> .....	<b>56</b>
4.1.1	Infractions selon la loi .....	56
4.1.2	Titres du Code pénal et sélection d'infractions .....	57
4.1.3	Code pénal: infractions par district .....	58
4.1.4	Code pénal: infractions par commune.....	59
4.1.5	Infractions à la loi sur les stupéfiants.....	60
4.1.6	Loi sur les stupéfiants: infractions par district.....	60
4.1.7	Loi sur les stupéfiants: infractions par commune .....	61
4.1.8	Infractions à la loi sur les étrangers et l'intégration .....	62
4.1.9	Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par district .....	63
4.1.10	Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par commune .....	64
4.1.11	Infractions de violence .....	65
4.1.12	Infractions de violence domestique .....	66
4.1.13	Infractions contre le patrimoine .....	67
<b>4.2</b>	<b>Graphiques</b> .....	<b>68</b>
4.2.1	Infractions selon la loi .....	68
4.2.2	Code pénal: sélection de titres .....	69
4.2.3	Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle .....	69
4.2.4	Infractions contre l'intégrité sexuelle .....	70
4.2.5	Infractions contre le patrimoine .....	70
4.2.6	Infractions à la loi sur les stupéfiants.....	71
<b>5</b>	<b>Suppléments cantonaux en fonction des besoins</b> .....	<b>72</b>
<b>5.1</b>	<b>Événements cantonaux</b> .....	<b>72</b>

<b>6</b>	<b>Glossaire méthodologique.....</b>	<b>73</b>
<b>6.1</b>	<b>Introduction.....</b>	<b>73</b>
<b>6.2</b>	<b>Définitions .....</b>	<b>73</b>
6.2.1	Le cas/l'affaire.....	73
6.2.2	L'infraction.....	73
6.2.3	L'infraction élucidée/la personne prévenue .....	73
6.2.4	La personne lésée .....	73
6.2.5	La population résidante permanente .....	73
6.2.6	Etat des communes .....	74
<b>6.3</b>	<b>Principes d'exploitation des données .....</b>	<b>74</b>
6.3.1	Statistique de sortie .....	74
6.3.2	Principe du lieu de commission de l'infraction.....	74
6.3.3	Comptage des personnes ou comptage unique.....	74
<b>6.4</b>	<b>Chiffres clés .....</b>	<b>74</b>
6.4.1	Chiffres absolus .....	74
6.4.2	Chiffres relatifs.....	74
6.4.3	Graphiques .....	75
<b>7</b>	<b>Index des tableaux.....</b>	<b>76</b>
<b>8</b>	<b>Index des figures.....</b>	<b>77</b>

# 1 Introduction

Un commentaire de 1 à 2 pages est prévu comme introduction aux données de la publication annuelle. Celui-ci met en évidence les chiffres les plus importants de l'année écoulée, résume les points principaux permanents et indique l'évolution constatée.

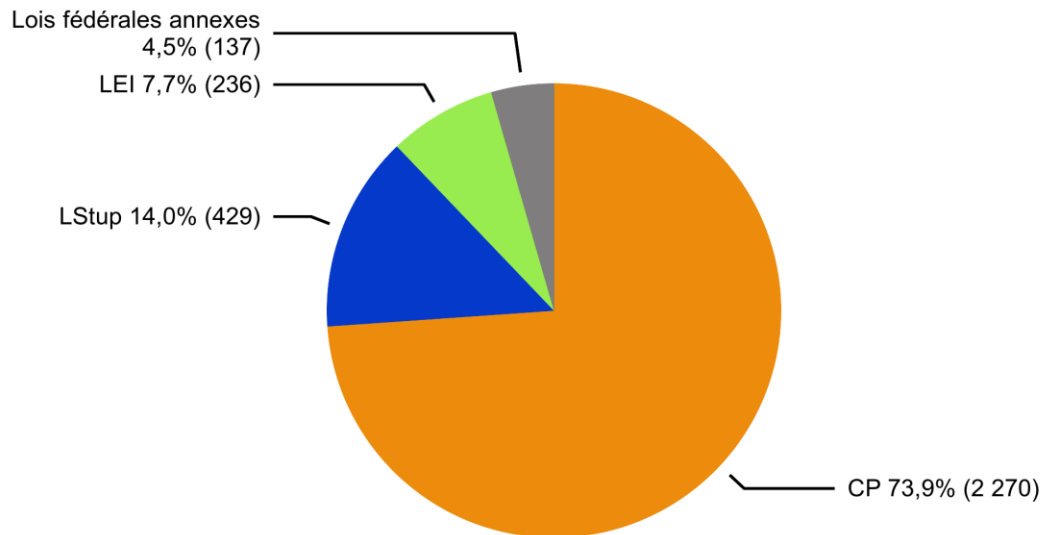
L'OFS rédigera le commentaire pour la diffusion nationale, tandis que les commentaires pour les statistiques annuelles cantonales seront effectués par les cantons concernés.

## 2 Aperçu

### 2.1 Infractions selon la loi

#### 2.1.1 Répartition des infractions selon la loi

##### Répartition des infractions selon la loi



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

**Figure 1:** Répartition des infractions selon la loi

Les infractions au Code pénal (CP), à la loi sur les stupéfiants (LStup) et à la loi sur les étrangers et l'intégration (LEI) sont détaillées dans la présente statistique policière de la criminalité. Les infractions à la loi sur la circulation routière (LCR) ne sont pas prises en considération dans la SPC, y compris les homicides par négligence ou les lésions corporelles résultant d'une infraction à la loi sur la circulation routière (LCR), qui eux figurent dans la statistique des accidents de la circulation.

En outre, 137 dénonciations pour des infractions à d'autres lois fédérales annexes ont été transmises à la SPC pour l'année 2019. Mais en fonction des règles de compétences cantonales, diverses lois fédérales annexes ne sont pas ou pas uniquement du ressort de la police cantonale. En effet, certaines infractions saisies par la police des chemins de fer ou le corps des gardes-frontière peuvent être directement transmises au ministère public (par exemple les infractions à la loi sur le transport de voyageurs). Il est donc important de noter que certaines infractions aux lois fédérales annexes ne tombent pas dans la statistique policière de la criminalité, mais sont envoyées directement aux autorités judiciaires compétentes.

## 2.1.2 Élucidations et évolution des infractions selon la loi

### Élucidations et évolution des infractions selon la loi

	2018		2019		Diffé- rence
	Infrac- tions	Élucida- tions	Infrac- tions	Élucida- tions	
Code pénal (CP)	2 444	42,8%	2 270	44,8%	-7%
Loi sur les stupéfiants (LStup)	401	99,0%	429	99,3%	7%
Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)	198	100,0%	236	100,0%	19%
Autres lois fédérales annexes	111	93,7%	137	94,9%	23%

© OFS, Neuchâtel 2020

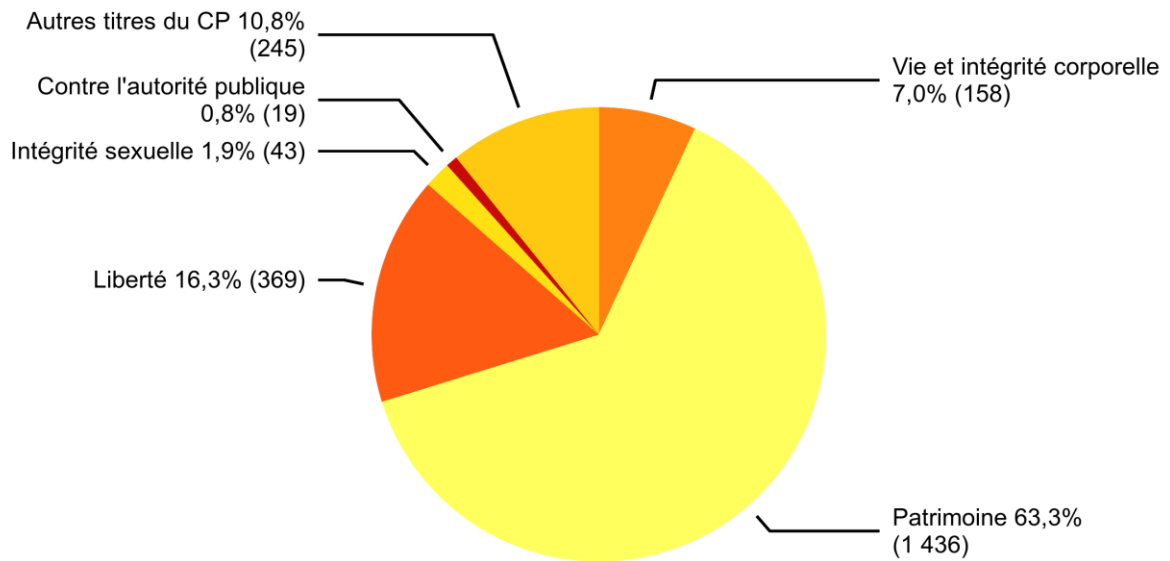
**Tableau 1:** Élucidations et évolution des infractions selon la loi



## 2.2 Infractions du Code pénal (CP)

### 2.2.1 Répartition selon les titres du Code pénal (CP)

#### Répartition selon les titres du Code pénal



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

**Figure 2:** Répartition selon les titres du Code pénal

Pour une question de clarté, seuls les titres les plus fréquents du Code pénal et une sélection des principales infractions sont représentés. En ce qui concerne les violations de domicile, il faut tenir compte du fait qu'une grande part de ces dernières est dénoncée en relation avec l'infraction de vol (notamment de vol par effraction). Même dans ce cas, elles sont classées parmi les infractions contre la liberté et incluses dans le total de ces dernières. Les données détaillées ne comprennent à l'inverse que les violations de domicile qui ne sont pas liées à un vol.

## 2.2.2 Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions

### Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions

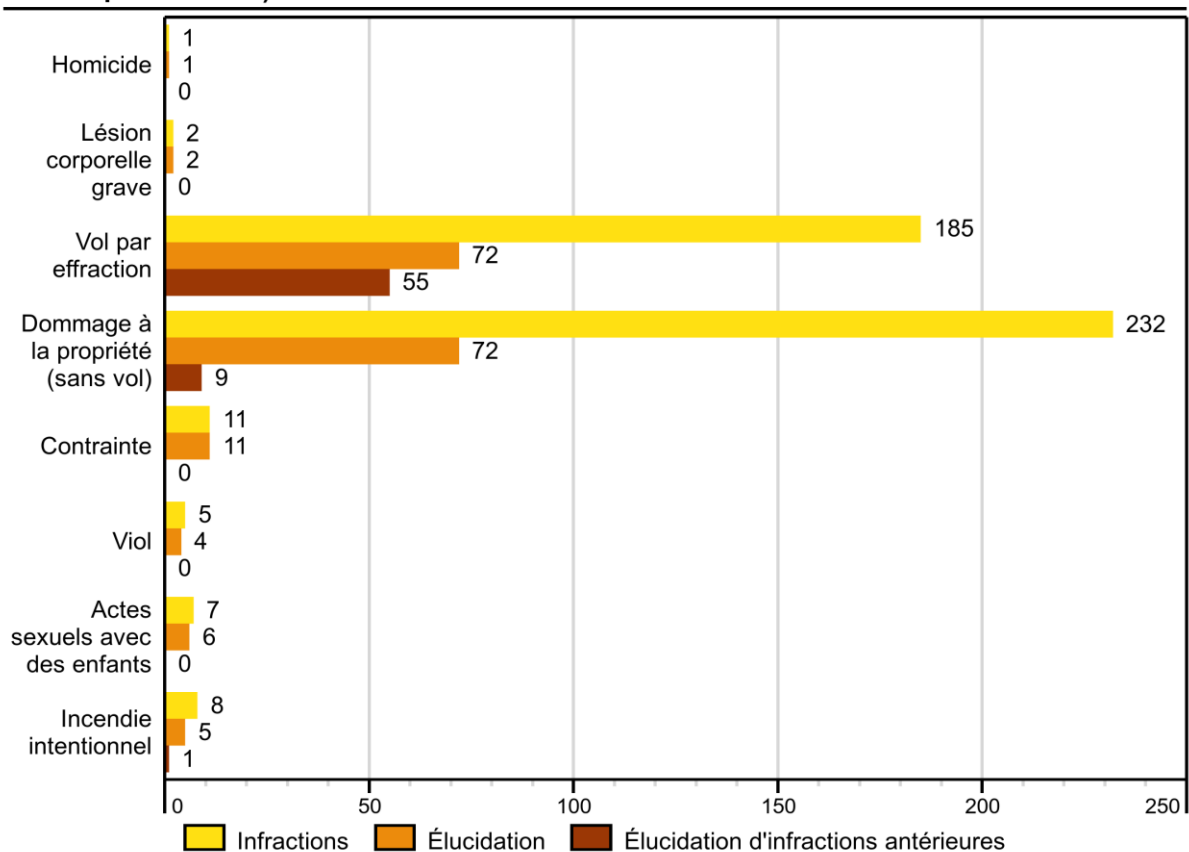
	2018		2019		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
<b>Total général du Code pénal</b>	<b>2 444</b>	<b>42,8%</b>	<b>2 270</b>	<b>44,8%</b>	<b>-7%</b>
<b>Total vie et intégrité corporelle</b>	<b>177</b>	<b>93,2%</b>	<b>158</b>	<b>92,4%</b>	<b>-11%</b>
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	1	100,0%	1	100,0%	0%
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	0	–	0	–	0%
Lésions corporelles graves (Art. 122)	2	100,0%	2	100,0%	0%
Lésions corporelles simples (Art. 123)	69	89,9%	48	89,6%	-30%
<b>Total patrimoine</b>	<b>1 512</b>	<b>25,2%</b>	<b>1 436</b>	<b>29,0%</b>	<b>-5%</b>
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	642	26,6%	588	29,8%	-8%
dont vol par effraction	225	27,6%	185	38,9%	-18%
dont vol à l'arrachée	1	0,0%	3	0,0%	200%
Vol de véhicule (Art. 139)	219	6,8%	221	5,9%	1%
Brigandage (Art. 140)	4	50,0%	4	100,0%	0%
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	214	27,1%	232	31,0%	8%
Escroquerie (Art. 146)	93	28,0%	92	29,3%	-1%
Extorsion et chantage (Art. 156)	7	28,6%	8	37,5%	14%
Infract. ds faillite, pours. pr dettes (Art. 163–171)	2	100,0%	0	–	-100%
<b>Total honneur, domaine secret ou privé</b>	<b>182</b>	<b>93,4%</b>	<b>185</b>	<b>90,8%</b>	<b>2%</b>
Diffamation et calomnie (Art. 173 + 174)	56	92,9%	50	88,0%	-11%
<b>Total liberté</b>	<b>419</b>	<b>46,5%</b>	<b>369</b>	<b>50,9%</b>	<b>-12%</b>
Menaces (Art. 180)	92	88,0%	82	91,5%	-11%
Contrainte (Art. 181)	29	93,1%	11	100,0%	-62%
Traite d'êtres humains (Art. 182)	0	–	0	–	0%
Séquestration et enlèvement (Art. 183)	0	–	0	–	0%
Violation de domicile sans vol (Art. 186)	11	90,9%	17	82,4%	55%
<b>Total intégrité sexuelle</b>	<b>52</b>	<b>92,3%</b>	<b>43</b>	<b>69,8%</b>	<b>-17%</b>
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (Art. 187)	11	90,9%	7	85,7%	-36%
Viol (Art. 190)	3	100,0%	5	80,0%	67%
Exhibitionnisme (Art. 194)	6	66,7%	4	0,0%	-33%
Pornographie (Art. 197)	13	92,3%	14	78,6%	8%
<b>Total danger collectif</b>	<b>30</b>	<b>76,7%</b>	<b>24</b>	<b>83,3%</b>	<b>-20%</b>
Incendie intentionnel (Art. 221)	8	62,5%	8	62,5%	0%
<b>Total autorité publique</b>	<b>28</b>	<b>96,4%</b>	<b>19</b>	<b>100,0%</b>	<b>-32%</b>
Violence ou menace contre fonction. (Art. 285)	13	100,0%	13	100,0%	0%
<b>Total administration de la justice</b>	<b>3</b>	<b>66,7%</b>	<b>4</b>	<b>75,0%</b>	<b>33%</b>
Blanchiment d'argent (Art. 305 <sup>bis</sup> )	1	0,0%	2	50,0%	100%
Autres infractions du Code pénal	41	85,4%	32	84,4%	-22%

© OFS, Neuchâtel 2020

**Tableau 2:** Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions

### 2.2.3 Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)

#### Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

**Figure 3:** Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)

L'élucidation d'une infraction peut découler des actes d'enquêtes d'un canton, d'une dénonciation nominale d'un lésé ou d'un témoin, d'une recherche de grande envergure, etc. Le nombre d'élucidations ne peut exprimer ni comment ni par qui l'élucidation a eu lieu. D'autant plus, il ne peut pas servir comme indicateur de l'efficacité du travail policier pour toutes les infractions d'une manière identique.

Par élucidations ultérieures nous entendons les infractions qui ont déjà été exploitées statistiquement dans une année précédente mais dont on a trouvé les personnes prévenues seulement dans l'année civile actuelle.

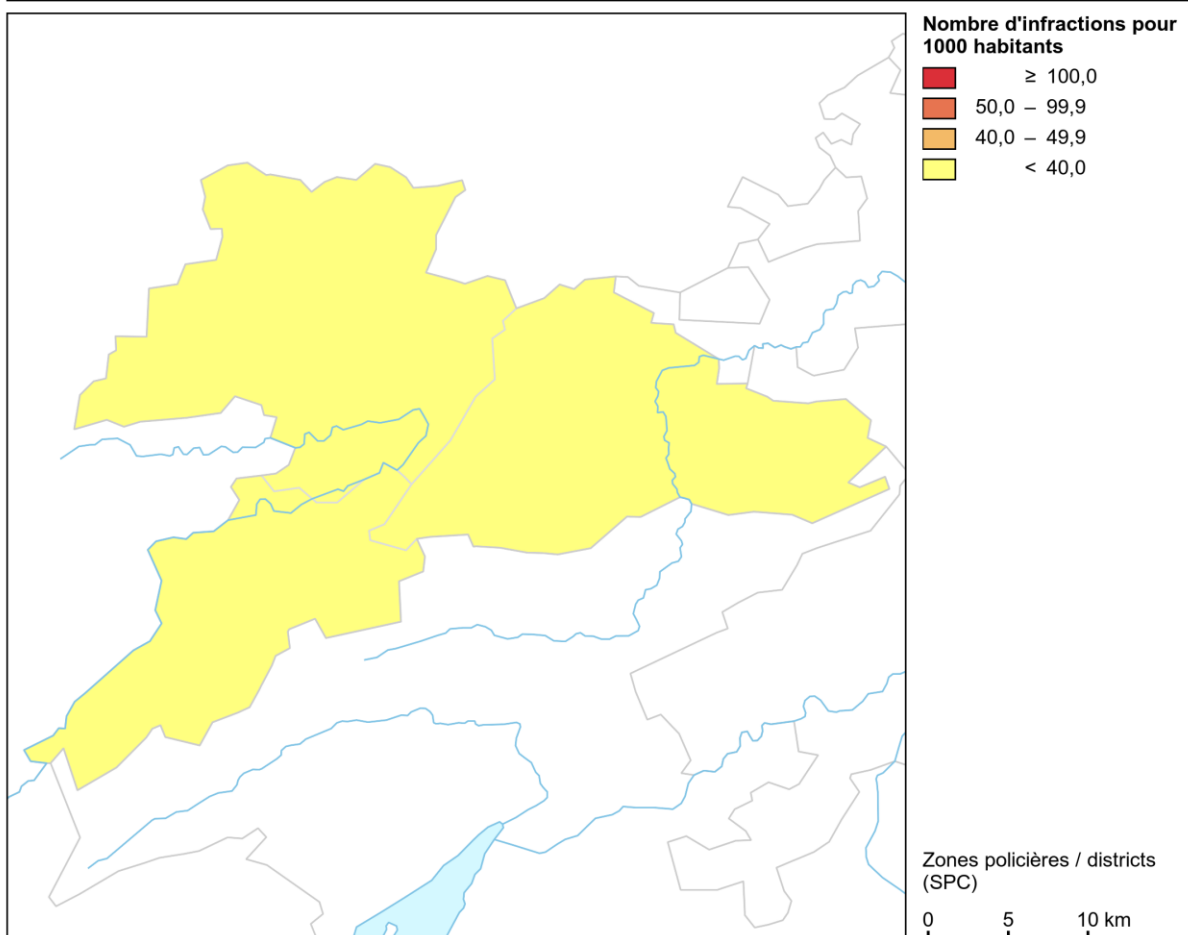
## 2.3 Infractions selon la répartition géographique

### 2.3.1 Code pénal (CP)

La comptabilisation des fréquences (nombre d'infractions pour 1000 habitants) améliore la comparabilité. Au moment de comparer ces fréquences, il faut cependant tenir compte de la proportion des pendulaires, qui pèsent d'un poids non négligeable sur la criminalité des grandes villes.

#### 2.3.1.1 Fréquence (‰) par district

##### Code pénal (CP): fréquence (‰) par région/district



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): OFS – SPC (2019), STATPOP (2018)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2020

**Figure 4:** Code pénal (CP): fréquence (‰) par district

### 2.3.1.2 Fréquence (‰) et évolution par district

#### Code pénal: fréquence (‰) et évolution par district

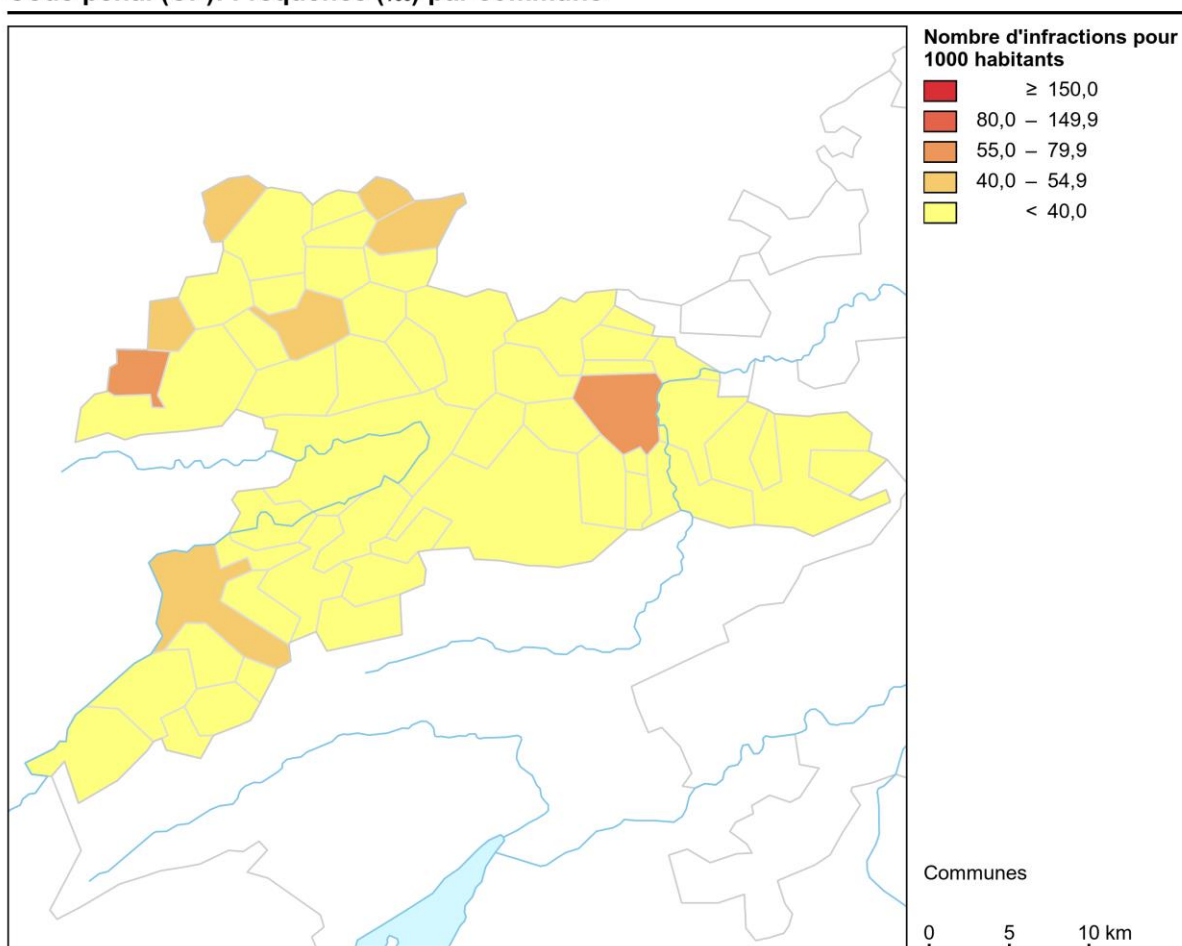
	2018			2019			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Delémont	1 443	38 341	37,6	1 269	38 590	32,9	-12%
Porrentruy	764	24 573	31,1	721	24 440	29,5	-6%
Les Franches-Montagnes	237	10 376	22,8	280	10 389	27,0	18%

© OFS, Neuchâtel 2020

**Tableau 3:** Code pénal: fréquence (‰) et évolution par district

### 2.3.1.3 Fréquence (‰) par commune

#### Code pénal (CP): Fréquence (‰) par commune



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): OFS – SPC (2019), STATPOP (2018)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2020

**Figure 5:** Code pénal (CP): Fréquence (‰) par commune

### 2.3.1.4 Fréquence (‰) et évolution par commune

#### Code pénal: fréquence (‰) et évolution par commune

	2018			2019			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Delémont	835	12 625	66,1	723	12 682	57,0	-13%
Haute-Sorne	205	6 928	29,6	172	6 987	24,6	-16%
Porrentruy	329	6 809	48,3	288	6 678	43,1	-12%
Courrendlin	74	3 448	21,5	87	3 519	24,7	18%
Courroux	74	3 265	22,7	75	3 314	22,6	1%
Val Terbi	69	3 179	21,7	47	3 202	14,7	-32%
Courtételle	54	2 582	20,9	70	2 612	26,8	30%
Saignelégier	78	2 558	30,5	113	2 609	43,3	45%
Courgenay	41	2 302	17,8	45	2 331	19,3	10%
Alle	43	1 832	23,5	38	1 850	20,5	-12%
Le Noirmont	46	1 856	24,8	59	1 847	31,9	28%
Fontenais	16	1 678	9,5	28	1 685	16,6	75%
Les Breuleux	33	1 536	21,5	38	1 526	24,9	15%
Develier	50	1 385	36,1	14	1 354	10,3	-72%
Clos du Doubs	24	1 303	18,4	39	1 286	30,3	63%
Les Bois	24	1 248	19,2	41	1 241	33,0	71%
Basse-Allaine	35	1 212	28,9	22	1 230	17,9	-37%
Boncourt	93	1 211	76,8	64	1 225	52,2	-31%
La Baroche	39	1 176	33,2	18	1 162	15,5	-54%
Haute-Ajoie	27	1 104	24,5	26	1 095	23,7	-4%
Cornol	32	1 018	31,4	15	1 010	14,9	-53%
Boécourt	19	915	20,8	10	914	10,9	-47%
Courtedoux	5	782	6,4	7	765	9,2	40%
Coeuve	3	733	4,1	9	734	12,3	200%
Lajoux (JU)	9	664	13,6	2	673	3,0	-78%
Bonfol	23	662	34,7	30	666	45,0	30%
Bure	12	659	18,2	22	659	33,4	83%
Rossemaison	7	641	10,9	16	637	25,1	129%
Montfaucon	15	623	24,1	4	603	6,6	-73%
Vendlincourt	3	557	5,4	13	540	24,1	333%
Les Genevez (JU)	4	499	8,0	6	502	12,0	50%
Muriaux	10	493	20,3	5	502	10,0	-50%
Mervelier	5	490	10,2	8	500	16,0	60%
Châtillon (JU)	5	481	10,4	0	481	0,0	-100%
Soyhières	9	448	20,1	11	433	25,4	22%
Courchapoix	8	430	18,6	13	426	30,5	63%
Movelier	5	420	11,9	7	422	16,6	40%
Grandfontaine	12	388	30,9	27	395	68,4	125%
Pleigne	7	353	19,8	5	356	14,0	-29%
Fahy	3	361	8,3	17	350	48,6	467%
Autres communes	59	2 436	–	36	2 416	–	-39%

© OFS, Neuchâtel 2020

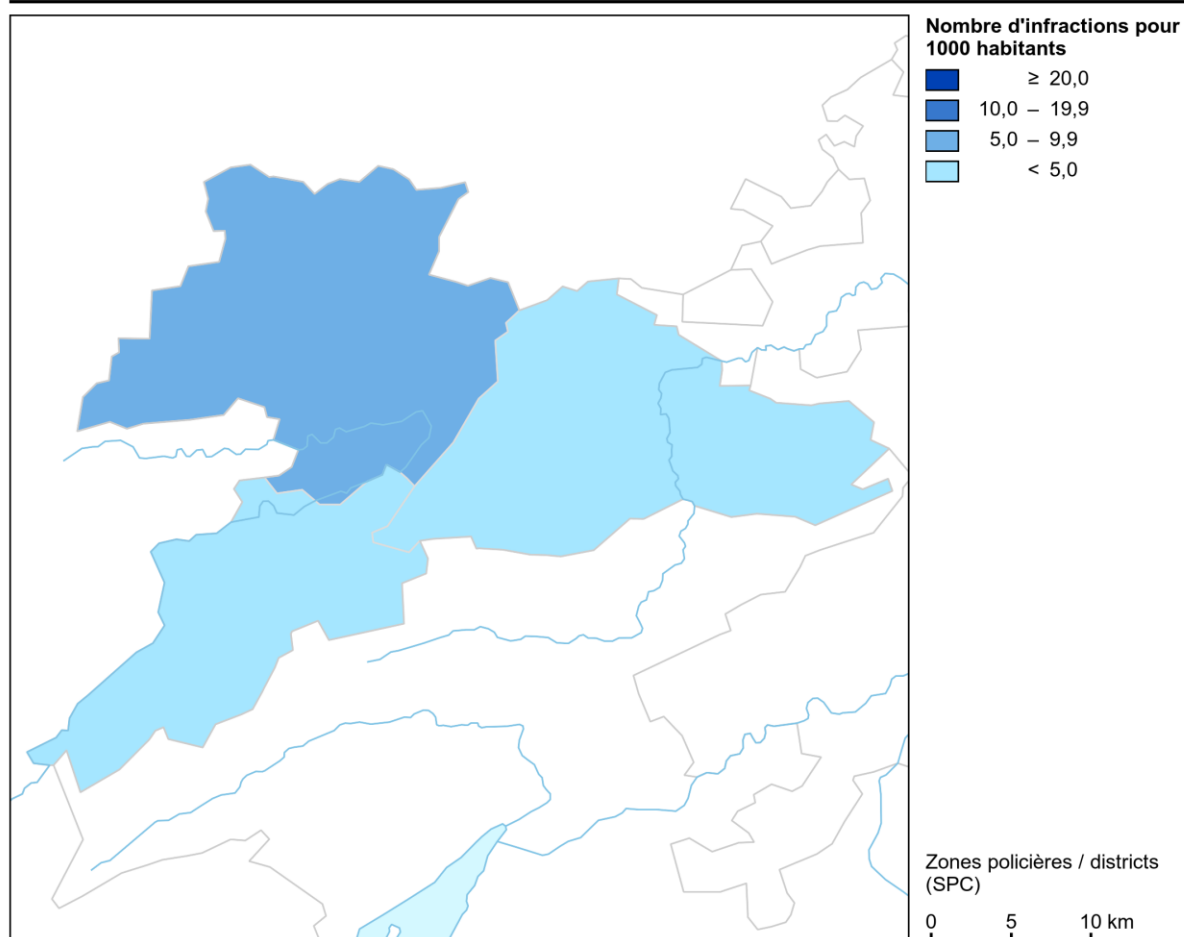
Tableau 4: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par commune

### 2.3.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

La comptabilisation des fréquences (nombre d'infractions pour 1000 habitants) améliore la comparabilité. Lors de comparaisons, il faut toutefois garder à l'esprit que ces fréquences ne tiennent pas compte de la structure d'opportunité (p. ex. des lieux où la population tend à se concentrer), ni des ressources en personnel disponibles pour procéder à des contrôles, qui influent grandement sur la fréquence des infractions dans ce domaine. Il faut par ailleurs tenir compte de la fréquence très élevée des dénonciations pour consommation, qui affecte fortement la situation d'ensemble.

#### 2.3.2.1 Fréquence (‰) par district

##### Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par région/district



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): OFS – SPC (2019), STATPOP (2018)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2020

**Figure 6:** Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par district

### 2.3.2.2 Fréquence (‰) et évolution par district

#### Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par district

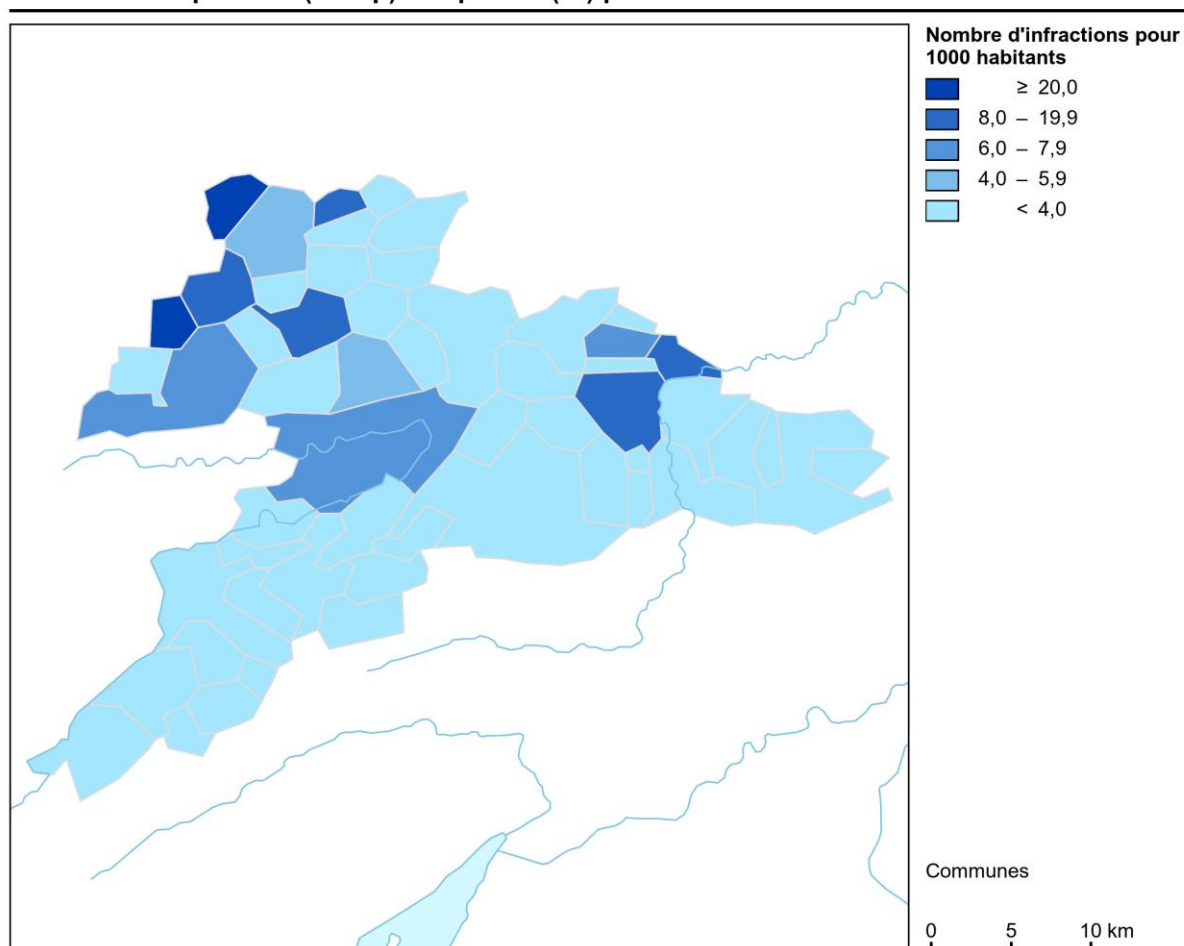
	2018			2019			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Delémont	203	38 341	5,3	175	38 590	4,5	-14%
Porrentruy	174	24 573	7,1	235	24 440	9,6	35%
Les Franches-Montagnes	24	10 376	2,3	19	10 389	1,8	-21%

© OFS, Neuchâtel 2020

**Tableau 5:** Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par district

### 2.3.2.3 Fréquence (‰) par commune

#### Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par commune



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): OFS – SPC (2019), STATPOP (2018)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2020

**Figure 7:** Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par commune



### 2.3.2.4 Fréquence (‰) et évolution par commune

#### Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par commune

	2018			2019			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Delémont	124	12 625	9,8	120	12 682	9,5	-3%
Haute-Sorne	32	6 928	4,6	24	6 987	3,4	-25%
Porrentruy	26	6 809	3,8	99	6 678	14,8	281%
Courrendlin	9	3 448	2,6	11	3 519	3,1	22%
Courroux	10	3 265	3,1	2	3 314	0,6	-80%
Val Terbi	4	3 179	1,3	2	3 202	0,6	-50%
Courtételle	9	2 582	3,5	6	2 612	2,3	-33%
Saignelégier	16	2 558	6,3	6	2 609	2,3	-63%
Courgenay	5	2 302	2,2	10	2 331	4,3	100%
Alle	5	1 832	2,7	3	1 850	1,6	-40%
Le Noirmont	3	1 856	1,6	6	1 847	3,2	100%
Fontenais	0	1 678	0,0	4	1 685	2,4	-
Les Breuleux	1	1 536	0,7	5	1 526	3,3	400%
Develier	2	1 385	1,4	0	1 354	0,0	-100%
Clos du Doubs	5	1 303	3,8	9	1 286	7,0	80%
Les Bois	0	1 248	0,0	2	1 241	1,6	-
Basse-Allaine	4	1 212	3,3	5	1 230	4,1	25%
Boncourt	93	1 211	76,8	80	1 225	65,3	-14%
La Baroche	1	1 176	0,9	1	1 162	0,9	0%
Haute-Ajoie	4	1 104	3,6	7	1 095	6,4	75%
Cornol	1	1 018	1,0	0	1 010	0,0	-100%
Boécourt	4	915	4,4	0	914	0,0	-100%
Courtedoux	2	782	2,6	0	765	0,0	-100%
Coeuve	1	733	1,4	0	734	0,0	-100%
Lajoux (JU)	2	664	3,0	0	673	0,0	-100%
Bonfol	2	662	3,0	0	666	0,0	-100%
Bure	4	659	6,1	7	659	10,6	75%
Rossemaison	2	641	3,1	0	637	0,0	-100%
Montfaucon	0	623	0,0	0	603	0,0	0%
Vendlincourt	3	557	5,4	0	540	0,0	-100%
Les Genevez (JU)	0	499	0,0	0	502	0,0	0%
Muriaux	1	493	2,0	0	502	0,0	-100%
Mervelier	2	490	4,1	0	500	0,0	-100%
Châtillon (JU)	0	481	0,0	0	481	0,0	0%
Soyhières	1	448	2,2	6	433	13,9	500%
Courchapoix	2	430	4,7	0	426	0,0	-100%
Movelier	0	420	0,0	3	422	7,1	-
Grandfontaine	2	388	5,2	0	395	0,0	-100%
Pleigne	1	353	2,8	1	356	2,8	0%
Fahy	12	361	33,2	7	350	20,0	-42%
Autres communes	6	2 436	-	3	2 416	-	-50%

© OFS, Neuchâtel 2020

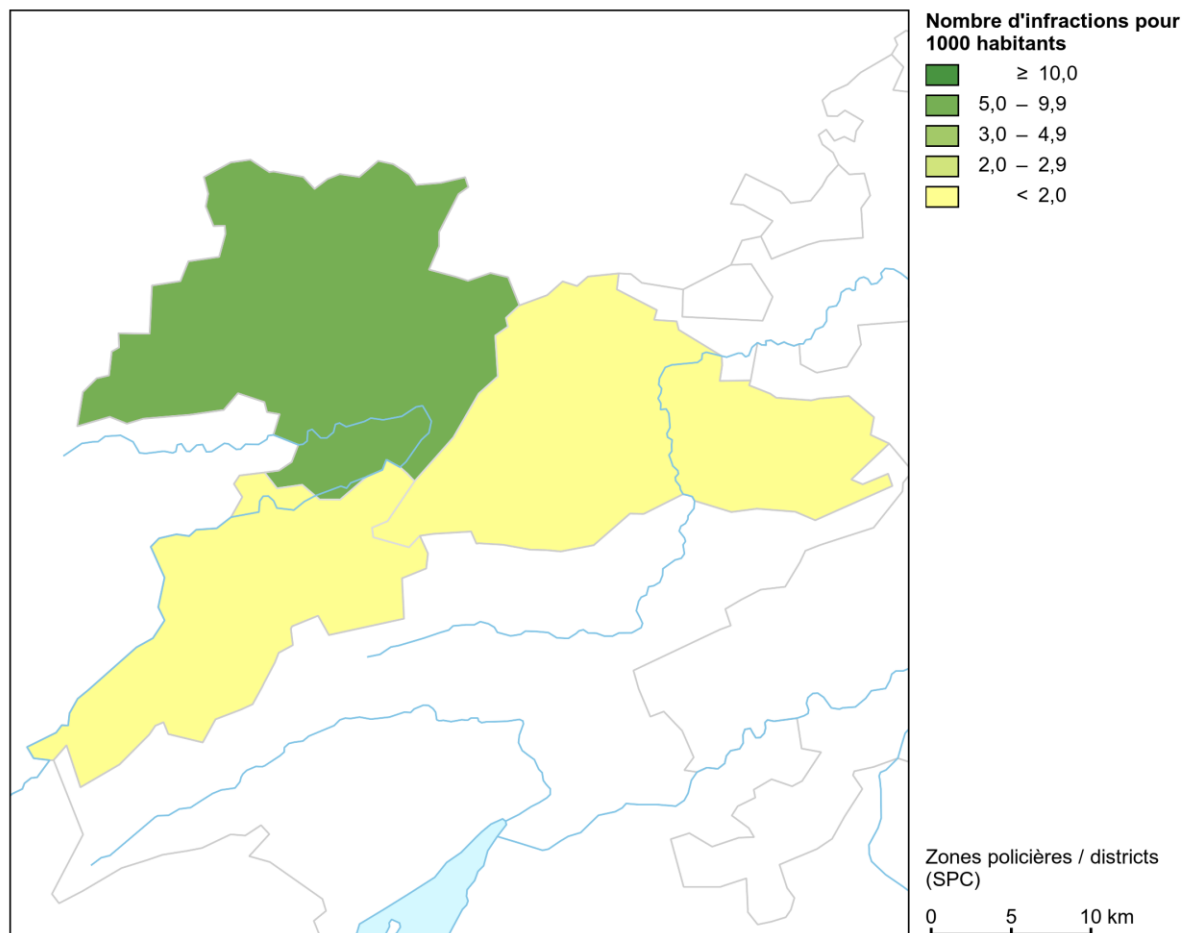
**Tableau 6:** Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par commune

### 2.3.3 Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)

Ces fréquences ne tiennent pas compte de la situation géographique (proximité d'une frontière) ni de l'intensité des contrôles, deux facteurs qui déterminent fortement la fréquence des infractions dans ce domaine. Il s'agit de garder cet élément à l'esprit lors de comparaisons.

#### 2.3.3.1 *Fréquence (‰) par district*

#### Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI): Fréquence (‰) par région/district



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): OFS – SPC (2019), STATPOP (2018)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2020

**Figure 8:** Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI): Fréquence (‰) par district

### 2.3.3.2 Fréquence (‰) et évolution par district

#### Loi sur les étrangers et l'intégration: fréquence (‰) et évolution par district

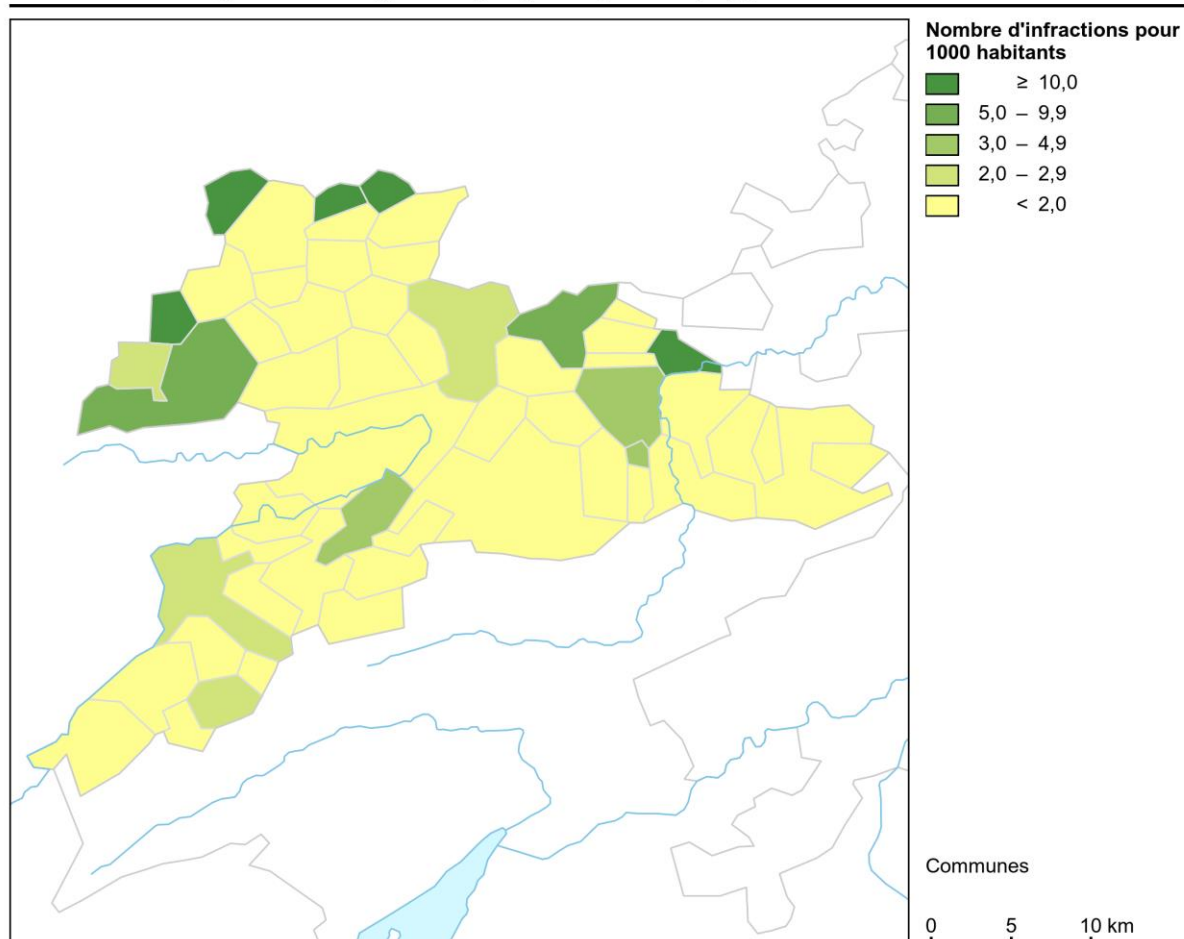
	2018			2019			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Delémont	112	38 341	2,9	77	38 590	2,0	-31%
Porrentruy	78	24 573	3,2	145	24 440	5,9	86%
Les Franches-Montagnes	8	10 376	0,8	14	10 389	1,3	75%

© OFS, Neuchâtel 2020

**Tableau 7:** Loi sur les étrangers et l'intégration: fréquence (‰) et évolution par district

### 2.3.3.3 Fréquence (‰) par commune

#### Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI): Fréquence (‰) par commune



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): OFS – SPC (2019), STATPOP (2018)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2020

**Figure 9:** Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI): Fréquence (‰) par commune

### 2.3.3.4 Fréquence (‰) et évolution par commune

#### Loi sur les étrangers et l'intégration: fréquence (‰) et évolution par commune

	2018			2019			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Delémont	87	12 625	6,9	50	12 682	3,9	-43%
Haute-Sorne	10	6 928	1,4	6	6 987	0,9	-40%
Porrentruy	17	6 809	2,5	9	6 678	1,3	-47%
Courrendlin	5	3 448	1,5	6	3 519	1,7	20%
Courroux	5	3 265	1,5	5	3 314	1,5	0%
Val Terbi	0	3 179	0,0	0	3 202	0,0	0%
Courtételle	0	2 582	0,0	0	2 612	0,0	0%
Saignelégier	1	2 558	0,4	6	2 609	2,3	500%
Courgenay	1	2 302	0,4	3	2 331	1,3	200%
Alle	1	1 832	0,5	2	1 850	1,1	100%
Le Noirmont	0	1 856	0,0	2	1 847	1,1	-
Fontenais	0	1 678	0,0	0	1 685	0,0	0%
Les Breuleux	0	1 536	0,0	4	1 526	2,6	-
Develier	0	1 385	0,0	0	1 354	0,0	0%
Clos du Doubs	2	1 303	1,5	1	1 286	0,8	-50%
Les Bois	2	1 248	1,6	0	1 241	0,0	-100%
Basse-Allaine	3	1 212	2,5	2	1 230	1,6	-33%
Boncourt	34	1 211	28,1	98	1 225	80,0	188%
La Baroche	0	1 176	0,0	3	1 162	2,6	-
Haute-Ajoie	6	1 104	5,4	9	1 095	8,2	50%
Cornol	0	1 018	0,0	0	1 010	0,0	0%
Boécourt	0	915	0,0	0	914	0,0	0%
Courtedoux	0	782	0,0	0	765	0,0	0%
Coeuve	0	733	0,0	0	734	0,0	0%
Lajoux (JU)	3	664	4,5	0	673	0,0	-100%
Bonfol	0	662	0,0	0	666	0,0	0%
Bure	6	659	9,1	1	659	1,5	-83%
Rossemaison	0	641	0,0	2	637	3,1	-
Montfaucon	2	623	3,2	0	603	0,0	-100%
Vendlincourt	2	557	3,6	0	540	0,0	-100%
Les Genevez (JU)	0	499	0,0	0	502	0,0	0%
Muriaux	0	493	0,0	1	502	2,0	-
Mervelier	0	490	0,0	0	500	0,0	0%
Châtillon (JU)	1	481	2,1	0	481	0,0	-100%
Soyhières	4	448	8,9	6	433	13,9	50%
Courchapoix	0	430	0,0	0	426	0,0	0%
Movelier	0	420	0,0	0	422	0,0	0%
Grandfontaine	0	388	0,0	1	395	2,5	-
Pleigne	0	353	0,0	2	356	5,6	-
Fahy	6	361	16,6	10	350	28,6	67%
Autres communes	0	2 436	-	7	2 416	-	-

© OFS, Neuchâtel 2020

**Tableau 8:** Loi sur les étrangers et l'intégration: fréquence (‰) et évolution par commune

## 2.4 Prévenus selon la loi

Une personne n'est comptée qu'une seule fois comme personne réelle, indépendamment du nombre d'infractions qui lui sont imputées. Ainsi la référence aux données relatives à la population reste garantie.

La population des prévenus présentée ci-dessous est composée de résidents et de non résidents. Une comparaison cohérente des prévenus avec la population résidente n'est possible qu'en sélectionnant des prévenus résidents de la même catégorie d'âge et du même sexe.

### 2.4.1 Prévenus selon la loi, le groupe d'âge et le sexe

#### Prévenus selon la loi, le groupe d'âge et le sexe

	Total	Mineurs		Jeunes adultes (18-24 ans)		Adultes (>24 ans)		Pers. mor.	Sans notion
		m	f	m	f	m	f		
Loi sur les stupéfiants (LStup)	298	41	10	68	11	146	19	0	3
Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)	209	1	1	37	11	129	30	0	0

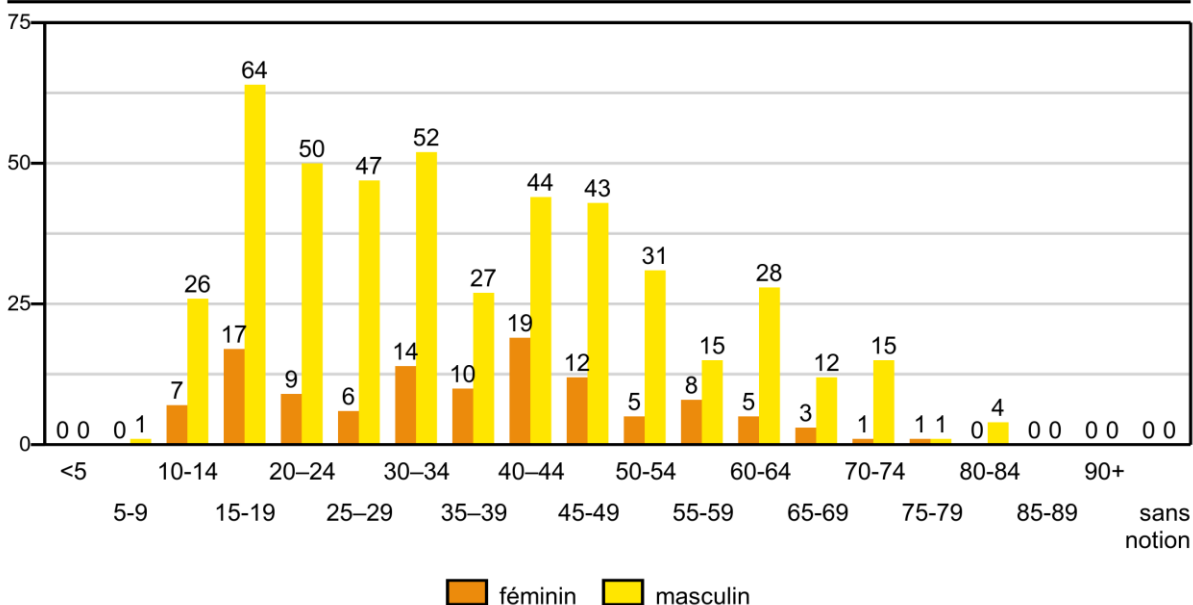
© OFS, Neuchâtel 2020

**Tableau 9:** Prévenus selon la loi, le groupe d'âge et le sexe

### 2.4.2 Répartition de l'âge et du sexe selon la loi

#### 2.4.2.1 Code pénal (CP)

#### Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe



État de la base de données: 13.2.2020

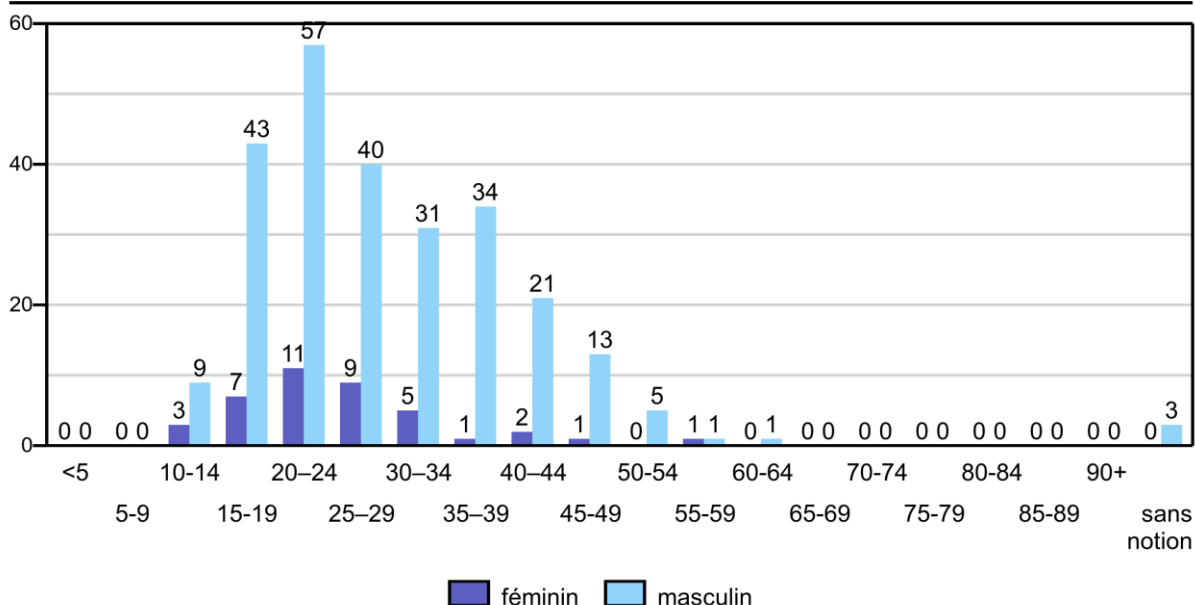
Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

**Figure 10:** Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe

### 2.4.2.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

#### Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe



État de la base de données: 13.2.2020

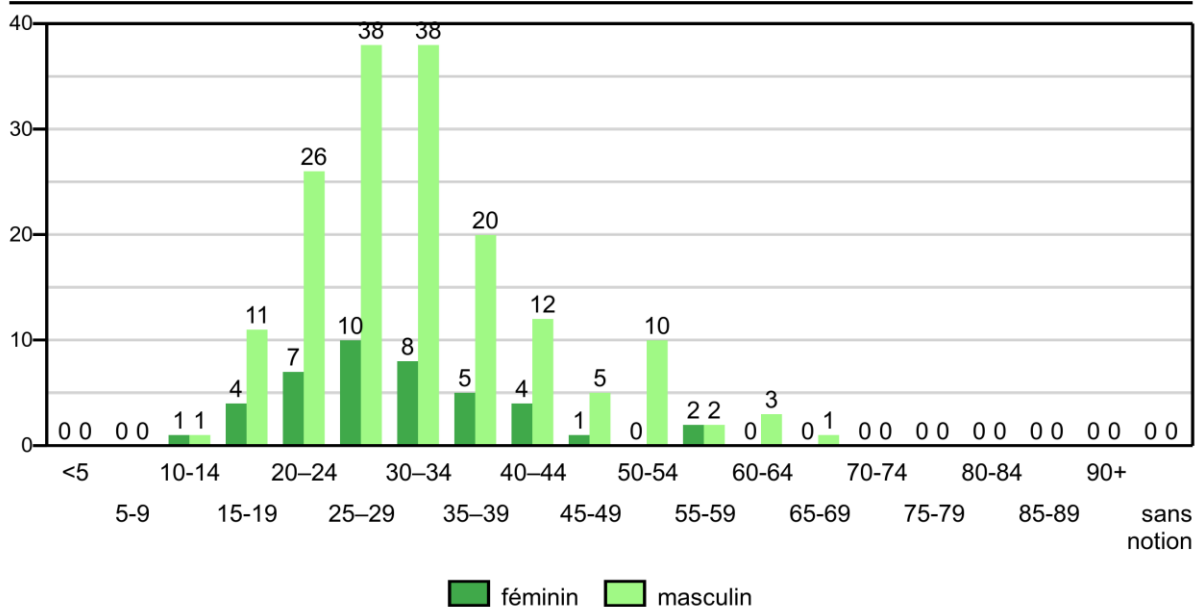
Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 11: Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe

### 2.4.2.3 Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)

#### Loi sur les étrangers et l'intégration: prévenus selon l'âge et le sexe



État de la base de données: 13.2.2020

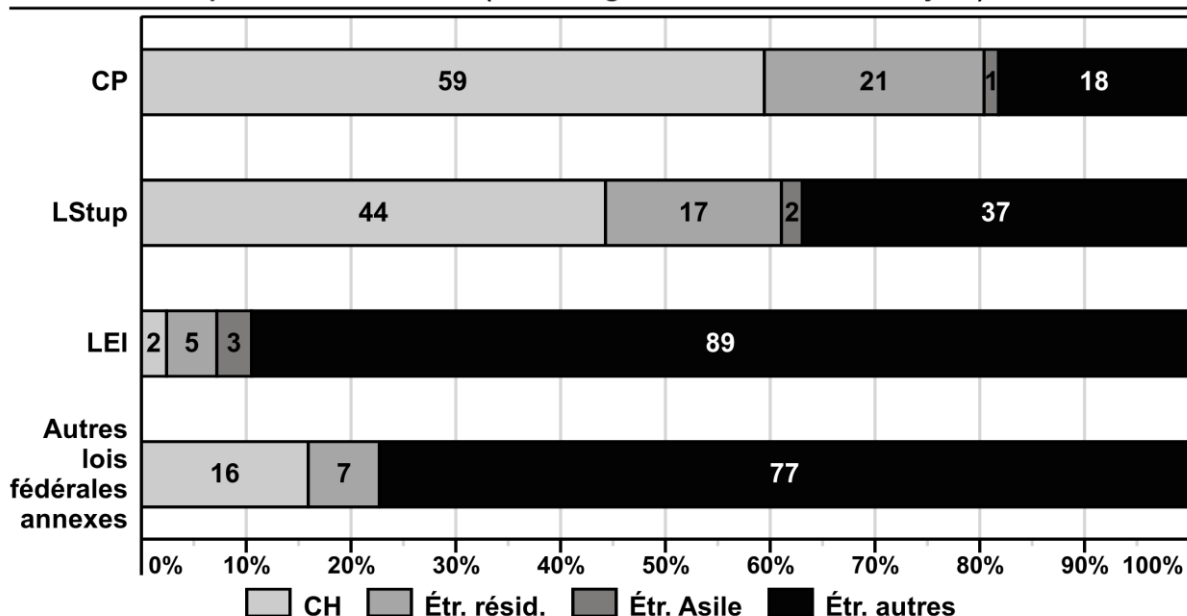
Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 12: Loi sur les étrangers et l'intégration: prévenus selon l'âge et le sexe

### 2.4.3 Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)

#### Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

**Figure 13:** Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)

Dans la SPC, une distinction entre les étrangers se fait selon le statut de séjour (ou son absence) de ces derniers. Trois catégories sont ainsi créées:

#### Population résidante permanente étrangère (Etr. résid.):

- autorisation de séjour (livret B)
- autorisation d'établissement (livret C)
- autorisation de séjour avec activité lucrative (diplomates, fonctionnaires internationaux, livret Ci)

#### Requérants d'asile (Etr. Asile):

- étrangers admis provisoirement (livret F)
- requérants d'asile (livret N)
- personnes à protéger (livret S)

#### Étrangers autres (Etr. Autres):

- autorisation de courte durée (livret L)
- autorisation frontalière (livret G)
- touriste/présence légale sans permis d'établissement ou de séjour
- requérant d'asile avec décision de non entrée en matière
- requérant d'asile débouté avec suppression de l'aide sociale
- renvoi à la frontière
- présence illégale
- en procédure d'annonce
- statut inconnu ou manquant

Cette dernière catégorie (Étr. Autres) ne peut pas être détaillée en sous-catégories car la part des personnes pour lesquelles il n'existe pas de statut ou pour lesquelles la police n'en saisit pas est importante.

Dans la STATPOP (cf. définition du glossaire méthodologique), les étrangers avec une autorisation de courte durée (livret L), les étrangers admis provisoirement (livret F) et les requérants d'asile (livret N) résidant depuis plus de 12 mois en Suisse, sont compris dans la population résidante permanente. En revanche, dans la SPC, il n'est pas possible d'effectuer cette distinction car la durée de séjour ne peut pas être déterminée.

Remarques sur la LEI: les Suisses peuvent violer la loi sur les étrangers et l'intégration de manière restreinte, p.ex. par l'occupation illégale d'étrangers ou la facilitation de leur séjour illégal.

#### 2.4.4 Nationalité selon la loi et le statut de séjour

Pour pouvoir garantir la comparabilité entre les nationalités, le nombre de prévenus d'une nationalité devrait être référé au nombre des personnes effectivement présentes pour la nationalité concernée et converti à 1000 personnes (voir glossaire méthodologique). Cela ne fait sens qu'au niveau national, puisque les chiffres cantonaux sont en général très bas et qu'il ne faut pas sous-estimer la mobilité intercantonale des prévenus. Le taux de criminalité ainsi calculé ne doit pas être surévalué, en particulier pour les petits nombres de personnes, puisqu'une personne de plus ou de moins conduit à des modifications importantes des chiffres.

Les nationalités de Serbie et Serbie-Monténégro ont dû être regroupées. En effet, en raison des modifications politiques encore récentes, beaucoup de personnes n'ont pas encore de papiers d'identité mis à jour. Une attribution différenciée n'est actuellement pas encore possible.

Alors que la statistique de la population et des ménages considère les requérants d'asile qui séjournent depuis plus d'un an en Suisse comme faisant partie de la population résidente, la SPC continue de les attribuer au domaine de l'asile, par manque de données sur la durée de séjour.

##### 2.4.4.1 Code pénal (CP)

###### Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile	Autres étrangers
<b>Total</b>	<b>577</b>	<b>464</b>	<b>8</b>	<b>105</b>
Suisse	343	343		
<b>Total étrangers</b>	<b>234</b>	<b>121</b>	<b>8</b>	<b>105</b>
France	63	12	0	51
Portugal	27	23	0	4
Roumanie	15	3	0	12
Italie	13	12	0	1
Kosovo	11	10	1	0
Autres nationalités	105	61	7	37

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 10: Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

##### 2.4.4.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

###### Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile	Autres étrangers
<b>Total</b>	<b>298</b>	<b>182</b>	<b>6</b>	<b>110</b>
Suisse	132	132		
<b>Total étrangers</b>	<b>166</b>	<b>50</b>	<b>6</b>	<b>110</b>
France	88	11	0	77
Portugal	14	10	0	4
Autres nationalités	64	29	6	29

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 11: Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour



### 2.4.4.3 Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)

Loi sur les étrangers et l'intégration: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile	Autres étrangers
<b>Total</b>	<b>209</b>	<b>15</b>	<b>7</b>	<b>187</b>
Suisse	5	5		
<b>Total étrangers</b>	<b>204</b>	<b>10</b>	<b>7</b>	<b>187</b>
France	108	2	0	106
Autres nationalités	96	8	7	81

© OFS, Neuchâtel 2020

**Tableau 12:** Loi sur les étrangers et l'intégration: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

## 2.4.5 Nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Les infractions peuvent se dérouler de manière soit concomitante (au même moment, au même endroit), soit répétée sur une année.

### 2.4.5.1 Code pénal (CP)

#### Code pénal: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
<b>Total mineurs</b>	<b>41</b>	<b>15</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>19</b>	<b>2</b>	<b>92</b>
Suisses	27	12	3	5	15	2	64
Étrangers	14	3	4	3	4	0	28
résidents	12	3	3	3	4	0	25
asile	0	0	0	0	0	0	0
autres	2	0	1	0	0	0	3
<b>Total adultes</b>	<b>298</b>	<b>92</b>	<b>52</b>	<b>10</b>	<b>26</b>	<b>7</b>	<b>485</b>
Suisses	170	57	31	5	14	2	279
Étrangers	128	35	21	5	12	5	206
résidents	57	18	10	3	7	1	96
asile	6	2	0	0	0	0	8
autres	65	15	11	2	5	4	102

© OFS, Neuchâtel 2020

**Tableau 13:** Code pénal: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Les combinaisons des deux ou trois infractions les plus fréquentes selon le Code pénal sont le vol par introduction clandestine (violation de domicile + vol) ou le vol par effraction (violation de domicile + vol + dommages à la propriété).

### 2.4.5.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

#### Loi sur les stupéfiants: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
<b>Total mineurs</b>	<b>21</b>	<b>19</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>51</b>
Suisses	10	15	2	1	5	0	33
Étrangers	11	4	3	0	0	0	18
résidents	7	4	3	0	0	0	14
asile	0	0	0	0	0	0	0
autres	4	0	0	0	0	0	4
<b>Total adultes</b>	<b>195</b>	<b>36</b>	<b>11</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>244</b>
Suisses	70	18	9	1	0	0	98
Étrangers	125	18	2	1	0	0	146
résidents	27	8	0	1	0	0	36
asile	4	1	1	0	0	0	6
autres	94	9	1	0	0	0	104

© OFS, Neuchâtel 2020

**Tableau 14:** Loi sur les stupéfiants: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

La combinaison de deux infractions que l'on constate le plus souvent dans le domaine des stupéfiants est la possession, respectivement la saisie en rapport avec la consommation de substances illicites. Dans ce domaine de la délinquance, les dénonciations répétées de la même personne sont également sensiblement plus fréquentes que dans les autres domaines.

### 2.4.5.3 Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)

#### Loi sur les étrangers et l'intégration: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
<b>Total mineurs</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2</b>
Suisses	0	0	0	0	0	0	0
Étrangers	2	0	0	0	0	0	2
résidents	0	0	0	0	0	0	0
asile	0	0	0	0	0	0	0
autres	2	0	0	0	0	0	2
<b>Total adultes</b>	<b>188</b>	<b>12</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>207</b>
Suisses	4	1	0	0	0	0	5
Étrangers	184	11	6	1	0	0	202
résidents	9	1	0	0	0	0	10
asile	7	0	0	0	0	0	7
autres	168	10	6	1	0	0	185

© OFS, Neuchâtel 2020

**Tableau 15:** Loi sur les étrangers et l'intégration: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Dans le domaine de la loi sur les étrangers, le caractère multiple des infractions commises par une personne est relativement fréquent. Une entrée illégale a, par exemple, pour conséquence également un séjour illégal.

### 2.4.6 Nombre de prévenus par infraction au Code pénal (CP)

#### Nombre de prévenus par infraction au Code pénal

	Nombre de prévenus					
	1	2	3	4	5-10	>10
Nombre d'infractions	842	104	38	6	28	0

© OFS, Neuchâtel 2020

**Tableau 16:** Nombre de prévenus par infraction au Code pénal

Les dénonciations dans le domaine de la loi sur les stupéfiants comme dans le domaine de la loi sur les étrangers sont souvent traitées par personne. Il n'est dès lors plus possible de démontrer statistiquement si les infractions ont été commises seul ou en groupe. Nous avons donc renoncé à une telle exploitation pour ces deux lois.

### 3 Partie détaillée

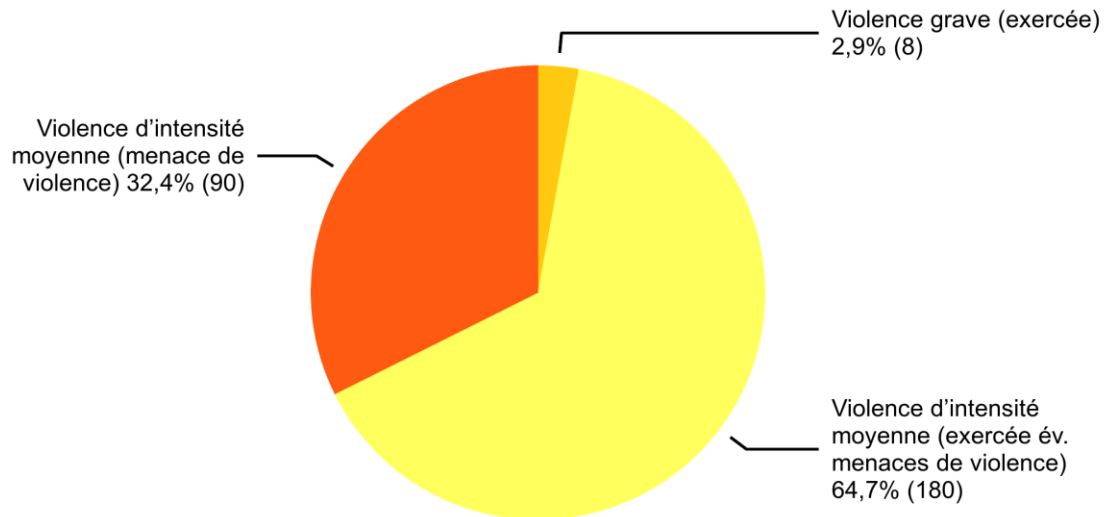
#### 3.1 Infractions de violence

Par infraction de violence, on entend toutes les infractions comprenant l'exercice ou la menace d'une violence contre une personne. L'exercice de la violence contre des choses n'est pas pris en considération ci-dessous (voir les dommages à la propriété).

##### 3.1.1 Infractions de violence: répartition selon le type de violence

###### **Infractions de violence: répartition selon le type de violence**

---



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

**Figure 14:** Infractions de violence: répartition selon le type de violence

### 3.1.2 *Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions*

#### Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions

	2018		2019		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
<b>Total violence</b>	<b>319</b>	<b>90,6%</b>	<b>278</b>	<b>91,0%</b>	<b>-13%</b>
<b>Violence grave (exercée)</b>	<b>6</b>	<b>100,0%</b>	<b>8</b>	<b>87,5%</b>	<b>33%</b>
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	1	100,0%	1	100,0%	0%
Homicides avec arme à feu	0	–	0	–	0%
Homicides avec arme coupante/tranchante	0	–	1	100,0%	–
Homicides avec arme contondante/d'estoc	1	100,0%	0	–	-100%
Homicides avec violence physique	0	–	0	–	0%
Homicides autre instrument	0	–	0	–	0%
Homicides sans notion/inconnu	0	–	0	–	0%
Lésions corporelles graves (Art. 122)	2	100,0%	2	100,0%	0%
Lés. corp. graves avec arme à feu	0	–	0	–	0%
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	0	–	0	–	0%
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	0	–	0	–	0%
Lés. corp. graves avec violence physique	2	100,0%	2	100,0%	0%
Lés. corp. graves autre instrument	0	–	0	–	0%
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	0	–	0	–	0%
Mutilation d'organes génitaux fém. (Art. 124)	0	–	0	–	0%
Prise d'otage (Art. 185)	0	–	0	–	0%
Viol (Art. 190)	3	100,0%	5	80,0%	67%
Brigandage (Art. 140 ch. 4)	0	–	0	–	0%
<b>Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)</b>	<b>214</b>	<b>93,5%</b>	<b>180</b>	<b>93,3%</b>	<b>-16%</b>
Lésions corporelles simples (Art. 123)	69	89,9%	48	89,6%	-30%
Voies de fait (Art. 126)	70	97,1%	87	95,4%	24%
Participation à rixe (Art. 133) <sup>1</sup>	12	100,0%	8	100,0%	-33%
<i>Nombre d'affaires</i>	1	–	1	–	0%
Participation à agression (Art. 134) <sup>1</sup>	11	90,9%	1	0,0%	-91%
<i>Nombre d'affaires</i>	4	–	1	–	-75%
Brigandage (Art. 140 ch. 1–3)	4	50,0%	4	100,0%	0%
Contrainte (Art. 181)	29	93,1%	11	100,0%	-62%
Mariage forcé (Art. 181a)	0	–	0	–	0%
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	0	–	0	–	0%
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	–	0	–	0%
Contrainte sexuelle (Art. 189)	6	100,0%	8	75,0%	33%
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	13	100,0%	13	100,0%	0%
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 3)	0	–	0	–	0%
<b>Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)</b>	<b>99</b>	<b>83,8%</b>	<b>90</b>	<b>86,7%</b>	<b>-9%</b>
Menaces (Art. 180)	92	88,0%	82	91,5%	-11%
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 1,2,4)	7	28,6%	8	37,5%	14%

© OFS, Neuchâtel 2020

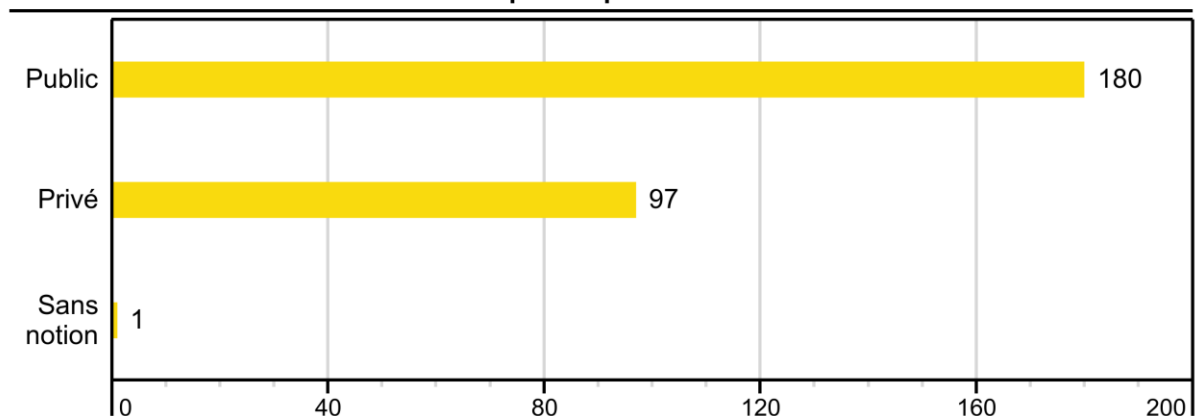
**Tableau 17:** Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions

<sup>1</sup> Pour les infractions de rixe et d'agression, on sanctionne la participation. Le nombre d'infractions respecte ainsi le nombre de participants (en tant que prévenus). Le nombre d'affaires correspond quant à lui au nombre de situations où il y a eu une rixe ou une agression.

### 3.1.3 *Infractions de violence selon l'endroit*

#### 3.1.3.1 *Infractions de violence selon l'endroit: public-privé*

##### **Infractions de violence selon l'endroit: public-privé**



État de la base de données: 13.2.2020

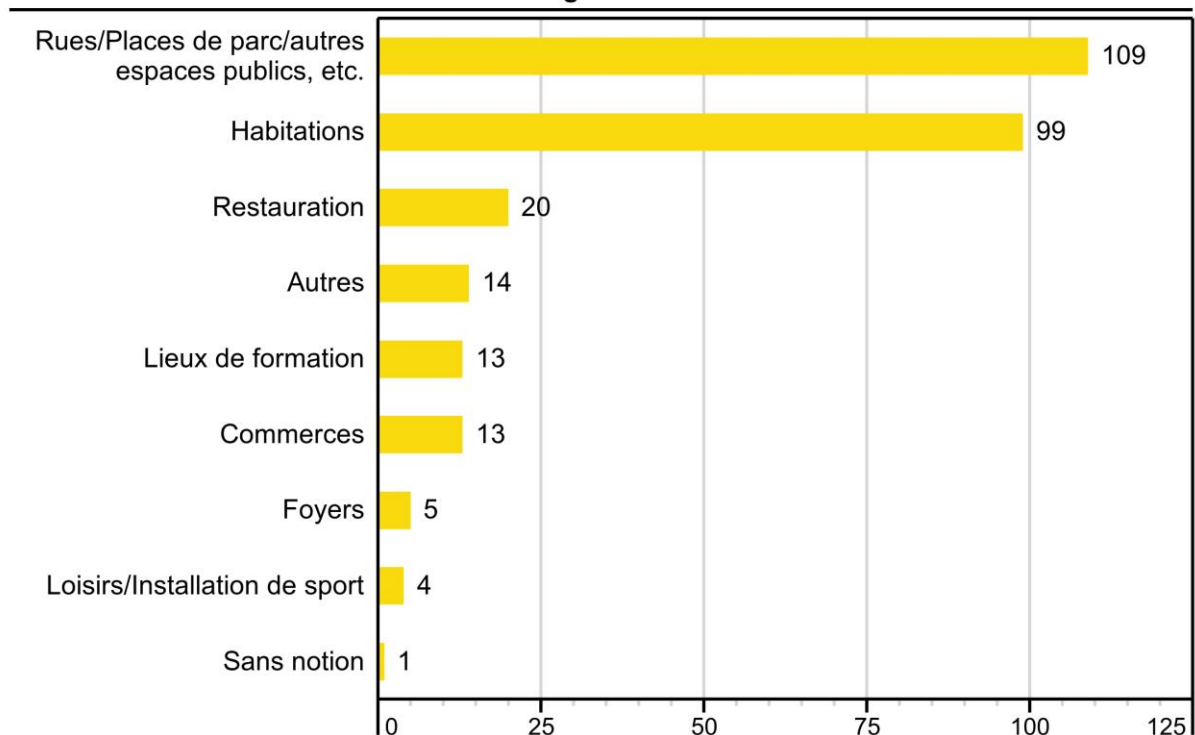
Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

**Figure 15:** Infractions de violence selon l'endroit: public-privé

#### 3.1.3.2 *Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées*

##### **Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées**



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

**Figure 16:** Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées

L'espace privé est défini par les « quatre murs », c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

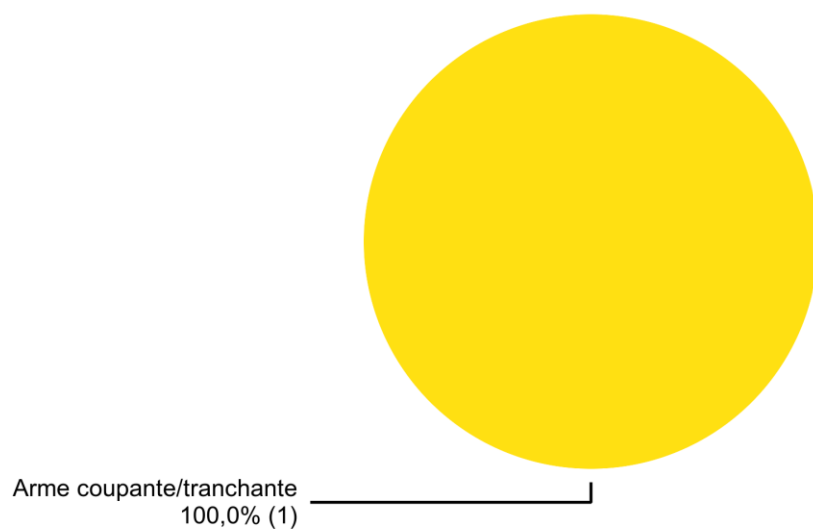
Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (p. ex.: l'escalier ou la buanderie commune d'un immeuble locatif).

### 3.1.4 Infractions de violence selon l'instrument

#### 3.1.4.1 **Homicides, y c. tentatives** => **Graphique non pertinent**

##### Homicides (Art. 111–113/116) selon l'instrument, y c. tentatives

---



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

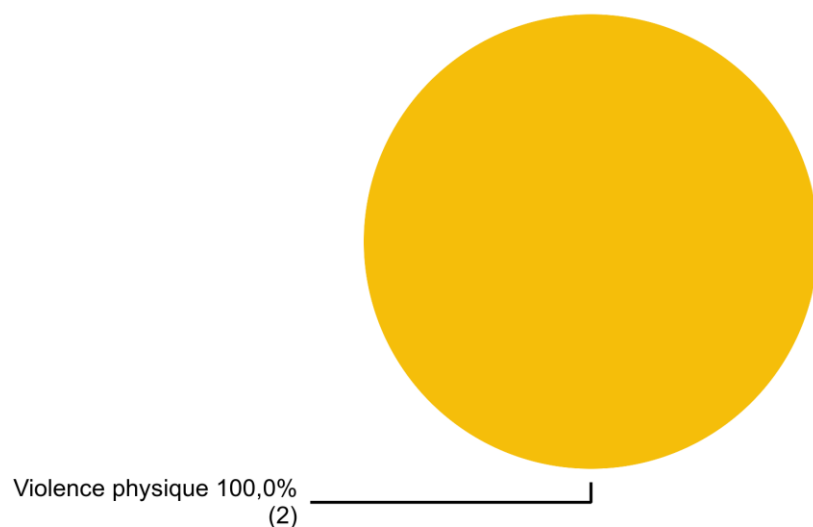
© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 17: Homicides (Art. 111–113/116) selon l'instrument, y c. tentatives

#### 3.1.4.2 **Lésions corporelles graves** => **Graphique non pertinent**

##### Lésions corporelles graves (Art. 122) selon l'instrument

---



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 18: Lésions corporelles graves (Art. 122) selon l'instrument

### 3.1.5 Prévenus d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité

#### Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité

	Total	Âge/Sexe			Étr./Statut		
		<18	18–24	>24	M	Total	Résid.
<b>Total violence</b>	<b>223</b>	<b>49</b>	<b>24</b>	<b>150</b>	<b>183</b>	<b>76</b>	<b>61</b>
<b>Violence grave (exercée)</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>1</b>
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	1	0	0	1	1	0	0
Homicides arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
Homicides arme coupante/tranchante	1	0	0	1	1	0	0
Homicides arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Homicides violence physique	0	0	0	0	0	0	0
Homicides autre instrument	0	0	0	0	0	0	0
Homicides sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	1	1	0	0	1	0	0
Lés. corp. grav. arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. grav. arme coupante/tranchante	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. grav. arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. grav. violence physique	1	1	0	0	1	0	0
Lés. corp. graves autre instrument	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Mutilation d'organes génitaux fém. (Art. 124)	0	0	0	0	0	0	0
Prise d'otage (Art. 185)	0	0	0	0	0	0	0
Viol (Art. 190)	4	1	1	2	4	2	1
Brigandage (Art. 140 ch. 4)	0	0	0	0	0	0	0
<b>Violence d'intensité moyenne (réalisée év. menaces de violence)</b>	<b>175</b>	<b>44</b>	<b>19</b>	<b>112</b>	<b>144</b>	<b>58</b>	<b>47</b>
Lésions corporelles simples (Art. 123)	51	19	6	26	43	9	8
Voies de fait (Art. 126)	88	23	9	56	65	33	28
Participation à rixe (Art. 133)	8	0	2	6	8	4	4
Participation à agression (Art. 134)	0	0	0	0	0	0	0
Brigandage (Art. 140 ch. 1–3)	7	5	1	1	7	6	4
Contrainte (Art. 181)	13	0	1	12	10	2	2
Mariage forcé (Art. 181a)	0	0	0	0	0	0	0
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	0	0	0	0	0	0	0
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	0	0	0	0	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	12	3	1	8	12	6	4
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	13	2	1	10	12	3	2
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 3)	0	0	0	0	0	0	0
<b>Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)</b>	<b>78</b>	<b>13</b>	<b>6</b>	<b>59</b>	<b>62</b>	<b>28</b>	<b>25</b>
Menaces (Art. 180)	76	13	6	57	61	28	25
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 1,2,4)	3	0	0	3	2	0	0

© OFS, Neuchâtel 2020

**Tableau 18:** Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité



### 3.1.6 Lésés d'infractions de violence selon l'âge et le sexe

#### Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe

	Total	Age			Sexe		Pers. mor.
		<18	18–24	>24	M	F	
<b>Total violence</b>	<b>238</b>	<b>47</b>	<b>27</b>	<b>160</b>	<b>120</b>	<b>114</b>	<b>4</b>
<b>Violence grave (exercée)</b>	<b>7</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>0</b>
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	1	0	0	1	0	1	0
Homicides avec arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
Homicides avec arme coupante/tranchante	1	0	0	1	0	1	0
Homicides avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Homicides avec violence physique	0	0	0	0	0	0	0
Homicides autre instrument	0	0	0	0	0	0	0
Homicides sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	2	1	1	0	2	0	0
Lés. corp. graves avec arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves avec violence physique	2	1	1	0	2	0	0
Lés. corp. graves autre instrument	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Mutilation d'organes génitaux fém. (Art. 124)	0	0	0	0	0	0	0
Prise d'otage (Art. 185)	0	0	0	0	0	0	0
Viol (Art. 190)	5	2	0	3	0	5	0
Brigandage (Art. 140 ch. 4)	0	0	0	0	0	0	0
<b>Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)</b>	<b>160</b>	<b>36</b>	<b>22</b>	<b>100</b>	<b>77</b>	<b>81</b>	<b>2</b>
Lésions corporelles simples (Art. 123)	48	12	9	27	32	16	0
Voies de fait (Art. 126)	83	19	10	54	38	45	0
Rixe (Art. 133)	0	0	0	0	0	0	0
Agression (Art. 134)	1	0	1	0	1	0	0
Brigandage (Art. 140 ch. 1–3)	8	0	0	6	1	5	2
Contrainte (Art. 181)	12	1	0	11	3	9	0
Mariage forcé (Art. 181a)	0	0	0	0	0	0	0
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	0	0	0	0	0	0	0
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	0	0	0	0	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	8	4	3	1	0	8	0
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	4	0	0	4	3	1	0
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 3)	0	0	0	0	0	0	0
<b>Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)</b>	<b>97</b>	<b>12</b>	<b>5</b>	<b>78</b>	<b>52</b>	<b>43</b>	<b>2</b>
Menaces (Art. 180)	89	12	4	71	47	40	2
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 1,2,4)	8	0	1	7	5	3	0

© OFS, Neuchâtel 2020

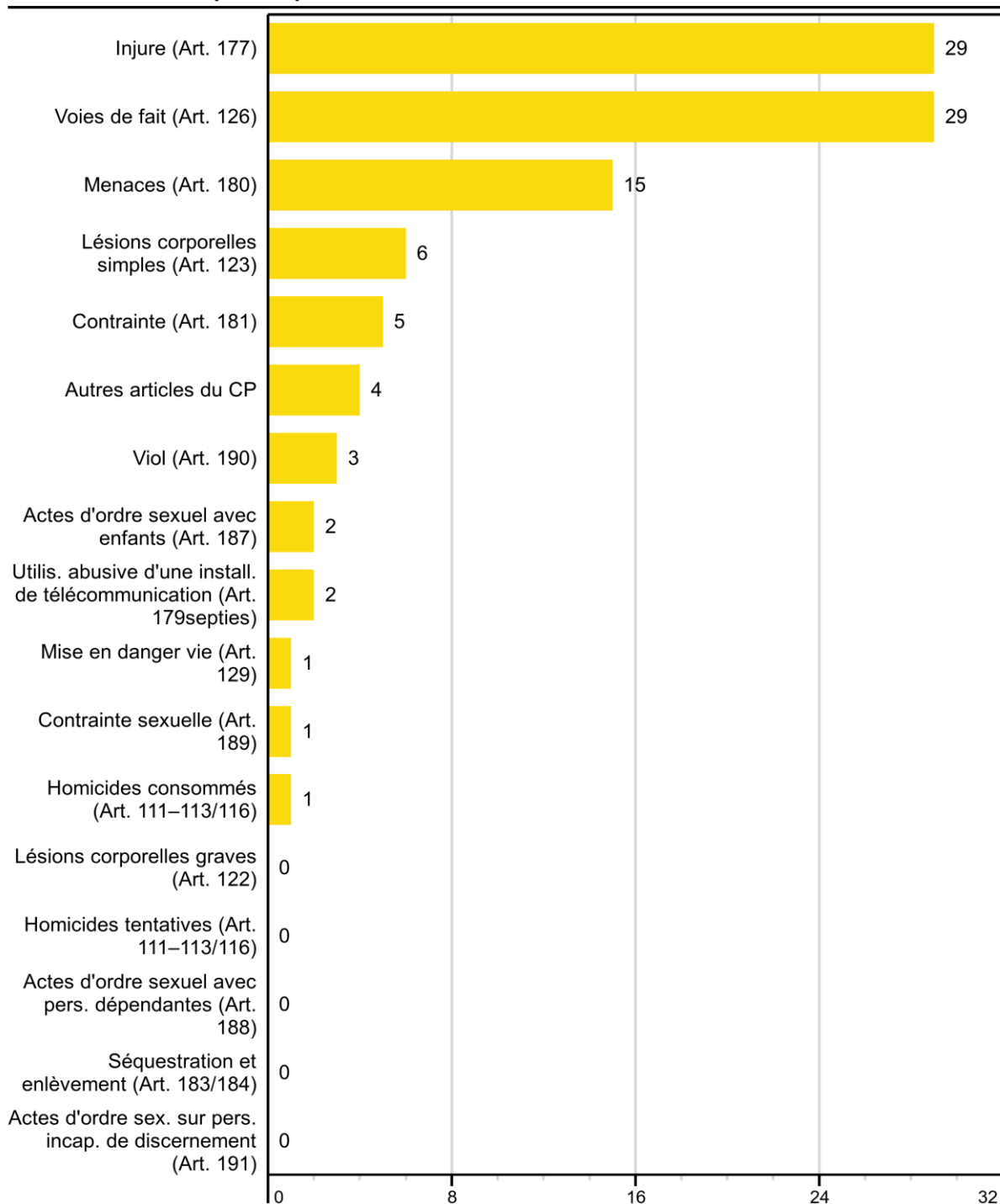
Tableau 19: Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe

## 3.2 Violences domestiques

Par violences domestiques, on entend l'exercice ou la menace d'une violence dans un couple ayant une relation actuelle ou passée, qu'il soit marié ou non, entre parent et enfant ou entre personnes ayant d'autres liens de parenté.

### 3.2.1 Violences domestiques: répartition selon l'infraction

#### Violences domestiques: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 19: Violences domestiques: répartition selon l'infraction

### 3.2.2 Violences domestiques: évolution des infractions

#### Violences domestiques: évolution des infractions

	2018	2019	Différence
	Infractions	Infractions	
<b>Total infractions de violences domestiques</b>	<b>120</b>	<b>98</b>	<b>-18%</b>
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	0	1	–
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	0	0	0%
Lésions corporelles graves (Art. 122)	0	0	0%
Lésions corporelles simples (Art. 123)	20	6	-70%
Voies de fait (Art. 126)	22	29	32%
Mise en danger vie (Art. 129)	2	1	-50%
Injure (Art. 177)	24	29	21%
Util. abusive d'une install. de télécommunication (Art. 179 <sup>septies</sup> )	3	2	-33%
Menaces (Art. 180)	18	15	-17%
Contrainte (Art. 181)	7	5	-29%
Séquestration et enlèvement (Art. 183/184)	0	0	0%
Actes d'ordre sexuel sur enfant (Art. 187)	8	2	-75%
Actes d'ordre sex. sur personnes dépendantes (Art. 188)	0	0	0%
Contrainte sexuelle (Art. 189)	1	1	0%
Viol (Art. 190)	0	3	–
Actes d'ordre sex. sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	4	0	-100%
Autres articles du CP <sup>2</sup>	11	4	-64%

© OFS, Neuchâtel 2020

**Tableau 20:** Violences domestiques: évolution des infractions

La relation entre le prévenu et le lésé est saisie pour une sélection d'infractions significatives en matière de violences domestiques afin de pouvoir analyser statistiquement ces dernières. Une relation domestique a été constatée dans 25% de ces infractions.

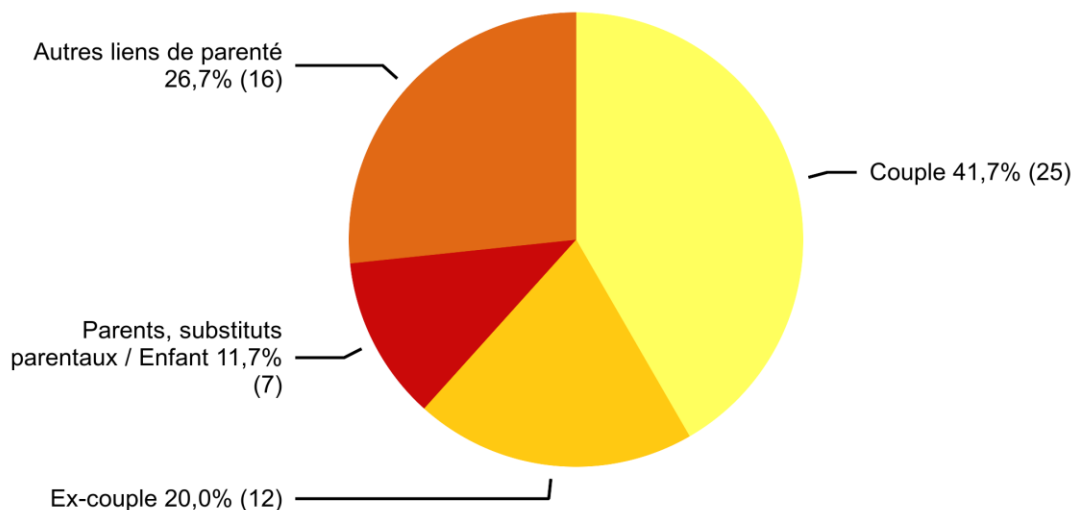
La violation de domicile est une infraction qui est souvent rencontrée dans le domaine des violences domestiques. Cependant, en raison du nombre important de violations de domicile relevé (notamment en relation avec le vol), nous avons renoncé, pour des raisons de charge de travail à l'indication obligatoire de la relation prévenu-lésé dans ce cas. L'exhaustivité des données ne pouvant pas être garantie, cette infraction n'est pas intégrée dans la représentation ci-dessus.

<sup>2</sup> Autres articles du CP: Incitation et assistance au suicide (Art. 115 CP), interruption punissable de grossesse sans consentement de la femme (Art. 118.2 CP), mutilation d'organes génitaux féminins (Art. 124 CP), exposition (Art. 127 CP), remettre à des enfants des substances nocives (Art. 136 CP), diffamation (Art. 173 CP), calomnie (Art. 174 CP), mariage/parténariat forcé (Art. 181a CP), prise d'otage (Art. 185 CP), abus de la détresse (Art. 193 CP), désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel (Art. 198 CP), actes préparatoires pour meurtre, assassinat, lésions corporelles graves, mutilation d'organes génitaux féminins, séquestration et enlèvement, prise d'otage (Art. 260<sup>bis</sup> CP).

### 3.2.3 Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu

#### **Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu**

---



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

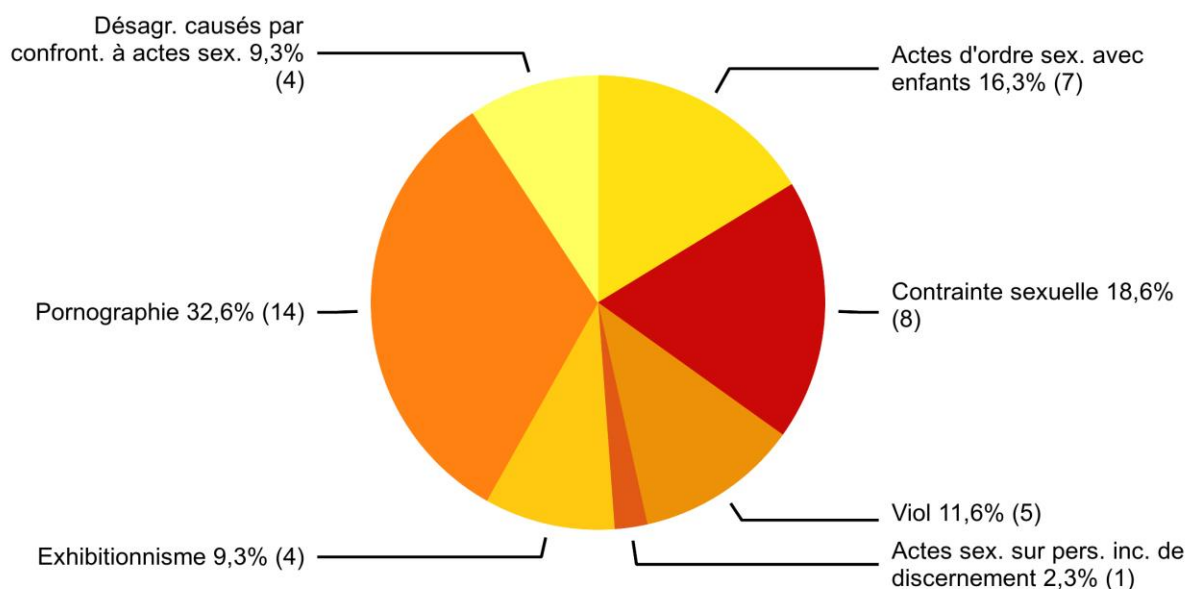
**Figure 20:** Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu

Une infraction enregistrée par la police entre dans le domaine des violences domestiques en raison du type de relation entre le prévenu et le lésé. Dans ce graphique, chaque personne lésée est comptabilisée une seule fois par type de relation. Une personne peut apparaître ainsi plusieurs fois. Exemple: Une personne est lésée lors d'une agression par son partenaire et ses deux enfants. La personne lésée sera comptée une fois dans le type de relation « couple » et une fois dans le type de relation « parents/enfant ».

### 3.3 Infractions contre l'intégrité sexuelle

#### 3.3.1 Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction

##### Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

**Figure 21:** Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction

#### 3.3.2 Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

##### Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

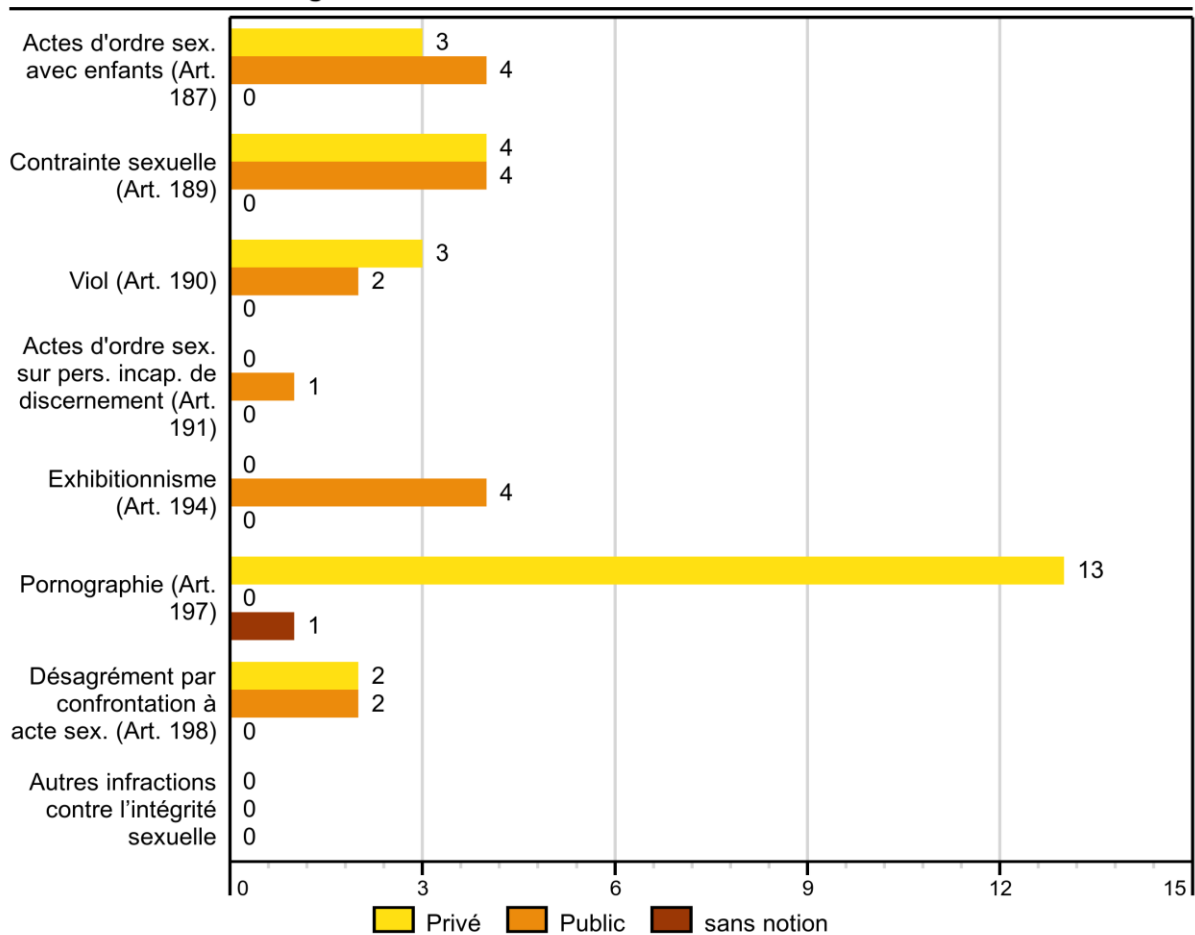
	2018		2019		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
<b>Total intégrité sexuelle</b>	<b>52</b>	<b>92,3%</b>	<b>43</b>	<b>69,8%</b>	<b>-17%</b>
Actes d'ordre sex. avec enfants (Art. 187)	11	90,9%	7	85,7%	-36%
Contrainte sexuelle (Art. 189)	6	100,0%	8	75,0%	33%
Viol (Art. 190)	3	100,0%	5	80,0%	67%
Actes d'ordre sex. sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	6	100,0%	1	100,0%	-83%
Exhibitionnisme (Art. 194)	6	66,7%	4	0,0%	-33%
Pornographie (Art. 197)	13	92,3%	14	78,6%	8%
Désagrément par confrontation à actes sex. (Art. 198)	3	100,0%	4	50,0%	33%
Autres infractions contre l'intégrité sexuelle	4	100,0%	0	–	-100%

© OFS, Neuchâtel 2020

**Tableau 21:** Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

### 3.3.3 Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit

#### Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

**Figure 22:** Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit

L'espace privé est défini par les « quatre murs », c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

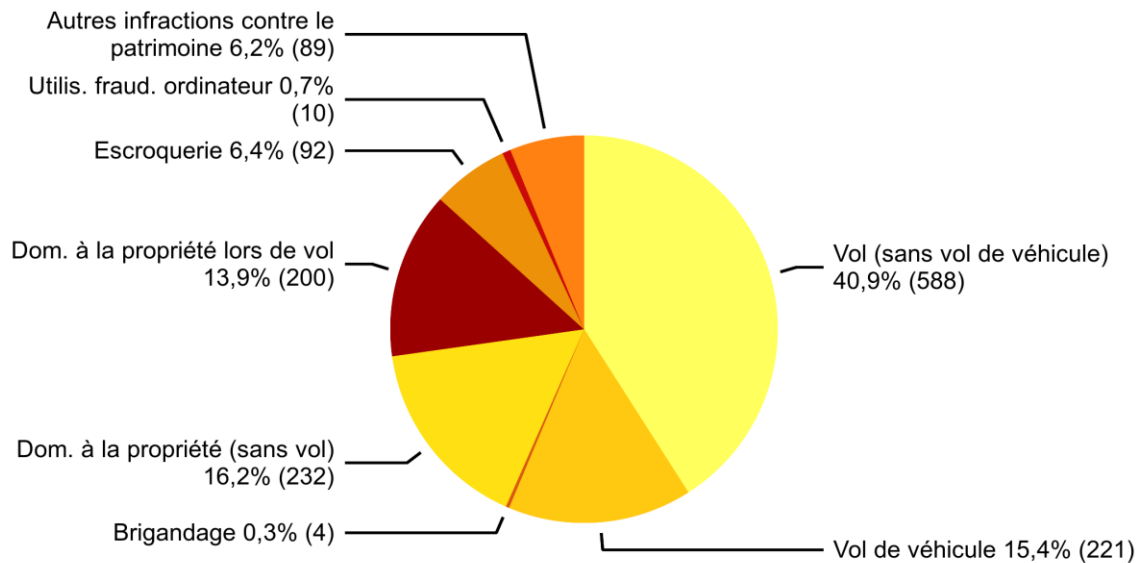
Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (p. ex.: l'escalier ou la buanderie commune d'un immeuble locatif).

### 3.4 Infractions contre le patrimoine

#### 3.4.1 Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction

##### **Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction**

---



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

**Figure 23:** Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction

Une des infractions les plus courantes contre le patrimoine sont les dommages à la propriété. Une part substantielle de ces infractions est commise en relation avec des vols (effraction d'un objet immobilier, distributeur, véhicule, etc.).

### 3.4.2 Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions

#### Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions

	2018		2019		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
<b>Total patrimoine</b>	<b>1 512</b>	<b>25,2%</b>	<b>1 436</b>	<b>29,0%</b>	<b>-5%</b>
Appropri. illégitime (Art. 137)	35	25,7%	39	28,2%	11%
Abus de confiance (Art. 138)	13	92,3%	22	95,5%	69%
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	642	26,6%	588	29,8%	-8%
Vol de véhicule (Art. 139)	219	6,8%	221	5,9%	1%
Brigandage (Art. 140)	4	50,0%	4	100,0%	0%
Soustraction de chose (Art. 141)	0	–	0	–	0%
Soustraction de données (Art. 143)	2	50,0%	0	–	-100%
Accès indu sys. info (Art. 143 <sup>bis</sup> )	6	50,0%	6	16,7%	0%
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	214	27,1%	232	31,0%	8%
Dom. à la propriété lors de vol (Art. 144)	249	26,9%	200	37,5%	-20%
Escroquerie (Art. 146)	93	28,0%	92	29,3%	-1%
Utilis. fraud. ordinateur (Art. 147)	10	0,0%	10	20,0%	0%
Filouterie d'auberge (Art. 149)	3	66,7%	2	100,0%	-33%
Obtent. fraud. prestation (Art. 150)	2	50,0%	0	–	-100%
Extorsion et chantage (Art. 156)	7	28,6%	8	37,5%	14%
Gestion déloyale (Art. 158)	1	100,0%	1	100,0%	0%
Détournement de salaire (Art. 159)	1	100,0%	0	–	-100%
Recel (Art. 160)	6	100,0%	3	100,0%	-50%
Banquer. fraud. et fraude saisie (Art. 163)	0	–	0	–	0%
Détourn. valeur patrimoine (Art. 169)	0	–	0	–	0%
Autres infractions contre le patrimoine	5	80,0%	8	87,5%	60%

© OFS, Neuchâtel 2020

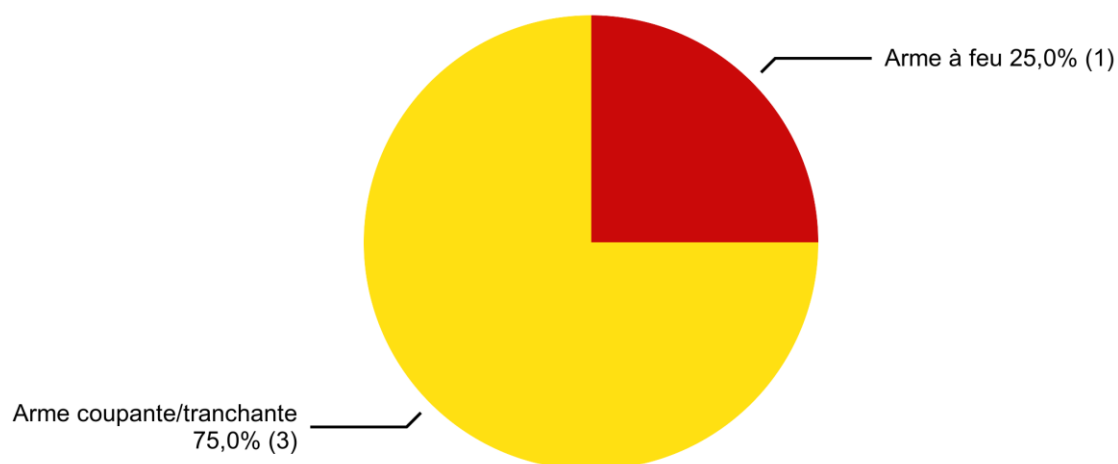
**Tableau 22:** Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions



### 3.5 Brigandage

#### 3.5.1 Brigandage selon l'instrument

##### Brigandage selon l'instrument



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 24: Brigandage selon l'instrument

#### 3.5.2 Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions

##### Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions

	2018		2019		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
<b>Total brigandage (Art. 140)</b>	<b>4</b>	<b>50,0%</b>	<b>4</b>	<b>100,0%</b>	<b>0%</b>
Arme à feu	1	100,0%	1	100,0%	0%
Arme coupante/tranchante	2	0,0%	3	100,0%	50%
Arme contondante/d'estoc	0	–	0	–	0%
Violence physique	0	–	0	–	0%
Menaces verbales	1	100,0%	0	–	-100%
Autres instruments	0	–	0	–	0%
Instrument inconnu	0	–	0	–	0%

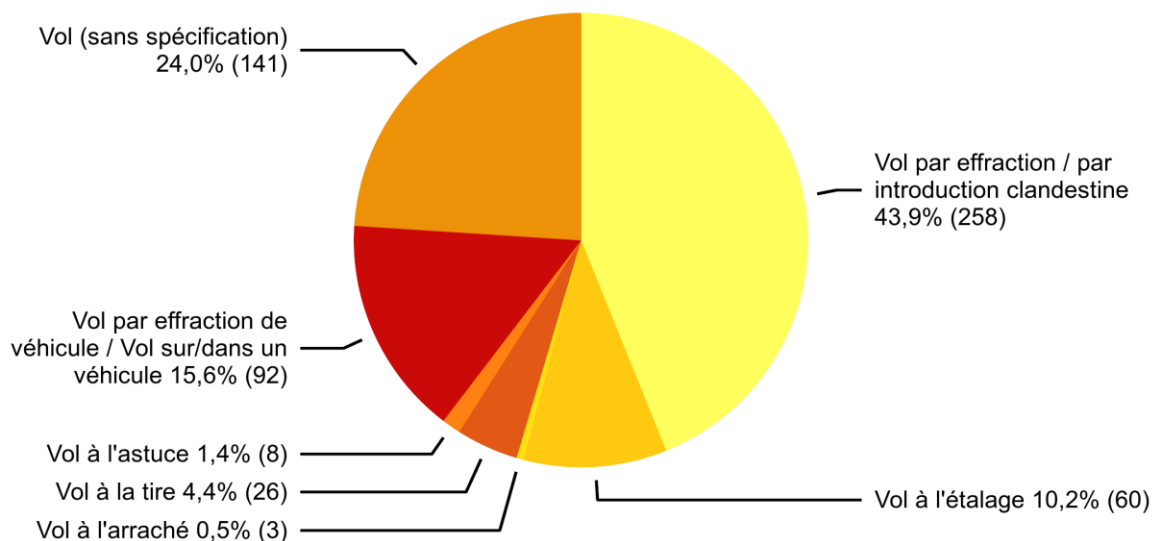
© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 23: Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions

### 3.6 Vol

#### 3.6.1 Répartition selon le type de vol

##### Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

**Figure 25:** Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol

La loi ne connaît que le vol de l'art. 139 du CP. Cependant, les formes les plus fréquentes de vols sont différenciées par la police, en fonction de la manière d'agir et du lieu.

Il faut relever que pour les vols à l'étagère, particulièrement fréquents, différents cantons connaissent une procédure simplifiée, par laquelle les commerces peuvent directement transmettre les vols à l'étagère constatés à la justice (p.ex. préfet). Le chiffre effectif des vols à l'étagère est par conséquent plus élevé que celui qui est enregistré par la police.

#### 3.6.2 Type de vol: élucidations et évolution des infractions

##### Type de vol: élucidation et évolution des infractions

	2018		2019		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
<b>Total vols (sans vols de véhicule)</b>	<b>642</b>	<b>26,6%</b>	<b>588</b>	<b>29,8%</b>	<b>-8%</b>
Vol (sans spécification)	181	19,3%	141	17,7%	-22%
Vol par effraction	225	27,6%	185	38,9%	-18%
Vol par introduction clandestine	55	16,4%	73	19,2%	33%
Vol à l'étagère	65	76,9%	60	85,0%	-8%
Vol à l'arraché	1	0,0%	3	0,0%	200%
Vol à la tire	33	0,0%	26	7,7%	-21%
Vol à l'astuce	9	66,7%	8	12,5%	-11%
Vol par effraction de véhicule	13	7,7%	12	8,3%	-8%
Vol sur/dans un véhicule	60	13,3%	80	11,3%	33%

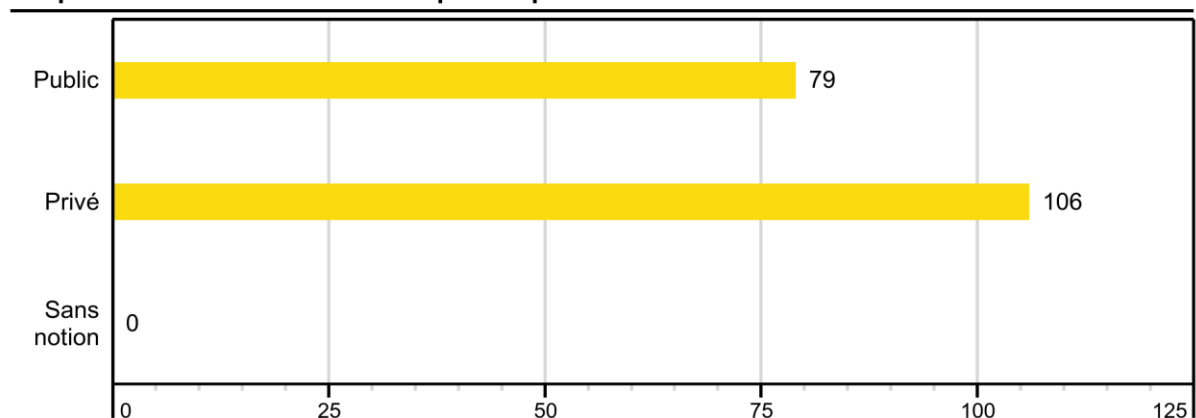
© OFS, Neuchâtel 2020

**Tableau 24:** Type de vol: élucidation et évolution des infractions

### 3.6.3 Vol par effraction selon l'endroit

#### 3.6.3.1 Vol par effraction selon l'endroit: public-privé

##### Vol par effraction selon l'endroit: public-privé



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

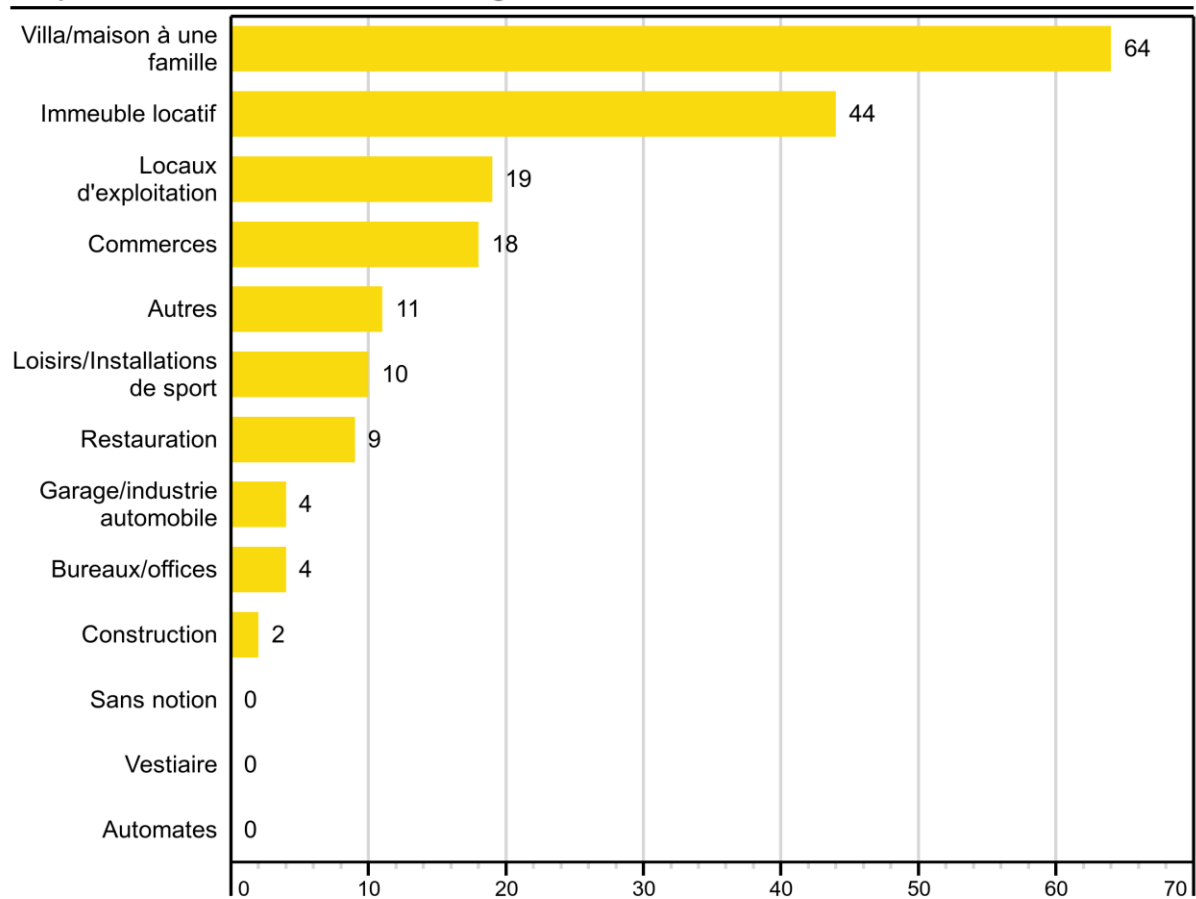
**Figure 26:** Vol par effraction selon l'endroit: public-privé

L'espace privé est défini par les «quatre murs», c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (p. ex.: l'escalier ou la buanderie commune d'un immeuble locatif).

### 3.6.3.2 Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées

#### Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

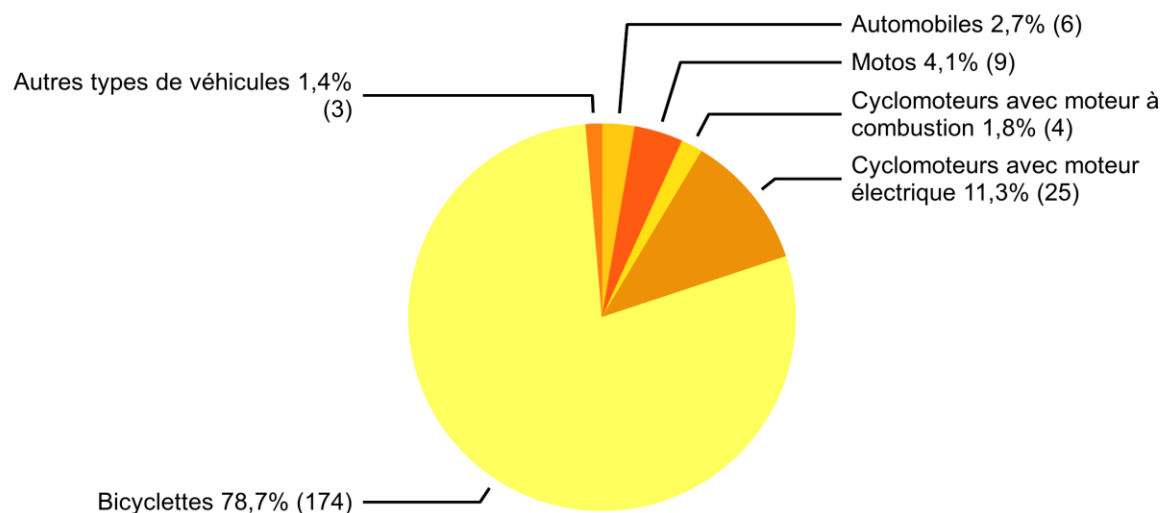
© OFS, Neuchâtel 2020

**Figure 27:** Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées

### 3.7 Vol de véhicule

#### 3.7.1 Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule

##### Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 28: Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule

#### 3.7.2 Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions

##### Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions

	2018		2019		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
<b>Total vols de véhicules</b>	<b>219</b>	<b>6,8%</b>	<b>221</b>	<b>5,9%</b>	<b>1%</b>
Véhicules lourds	0	–	0	–	0%
Automobiles	21	52,4%	6	50,0%	-71%
Motos	18	11,1%	9	33,3%	-50%
Cyclomoteurs avec moteur à combustion	5	20,0%	4	25,0%	-20%
Cyclomoteurs avec moteur électrique	–	–	25	4,0%	–
Bicyclettes	171	0,6%	174	2,9%	2%
Autres véhicules	4	0,0%	3	0,0%	-25%

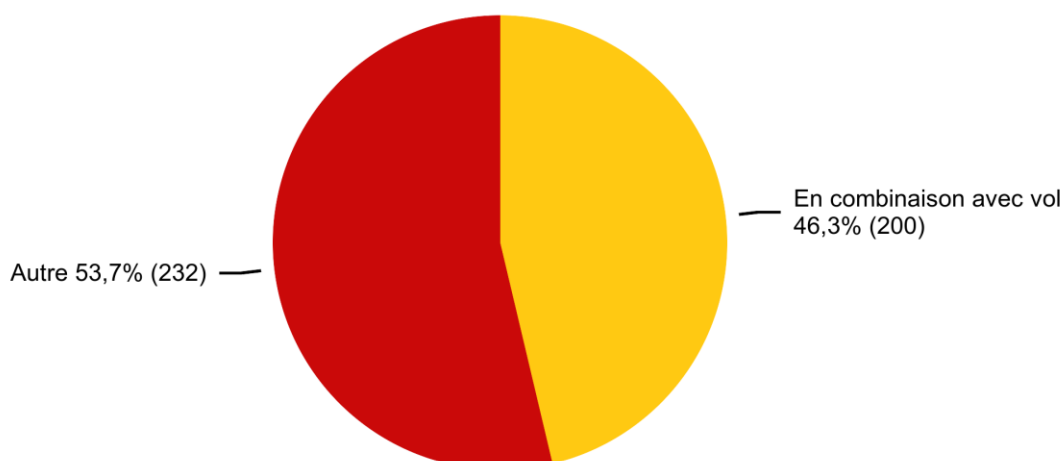
© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 25: Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions

### 3.8 Dommages à la propriété

#### 3.8.1 Dommages à la propriété: répartition selon le contexte

##### Dommages à la propriété: répartition selon le contexte



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

**Figure 29:** Dommages à la propriété: répartition selon le contexte

L'art. 144 CP, dommages à la propriété, peut intervenir dans différents contextes. La combinaison avec le vol est particulièrement fréquente, p.ex. lors d'un vol par effraction lorsqu'un dommage est causé par un acte violent. Par ailleurs, les dommages à la propriété peuvent aussi résulter d'actes violents sur des personnes. Le vandalisme désigne tout acte d'endommagement, de détérioration ou de destruction illégaux, volontaire et sans objectifs précis (ex: vol), s'attaquant à des biens publics ou privés. Cet acte devient un dommage à partir du dépôt d'une plainte. L'ampleur du dommage provoqué n'est pas déterminante.

#### 3.8.2 Dommages à la propriété selon le contexte: élucidations et évolution des infractions

##### Dommages à la propriété: élucidations et évolution des infractions

	2018		2019		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
<b>Total dommages à la propriété</b>	<b>463</b>	<b>27,0%</b>	<b>432</b>	<b>34,0%</b>	<b>-7%</b>
En combinaison avec vol	249	26,9%	200	37,5%	-20%
Vandalisme	—	—	—	—	—
Autre	214	27,1%	232	31,0%	8%

© OFS, Neuchâtel 2020

**Tableau 26:** Dommages à la propriété: élucidations et évolution des infractions

**Figure 30:** Vandalisme selon le mode opératoire

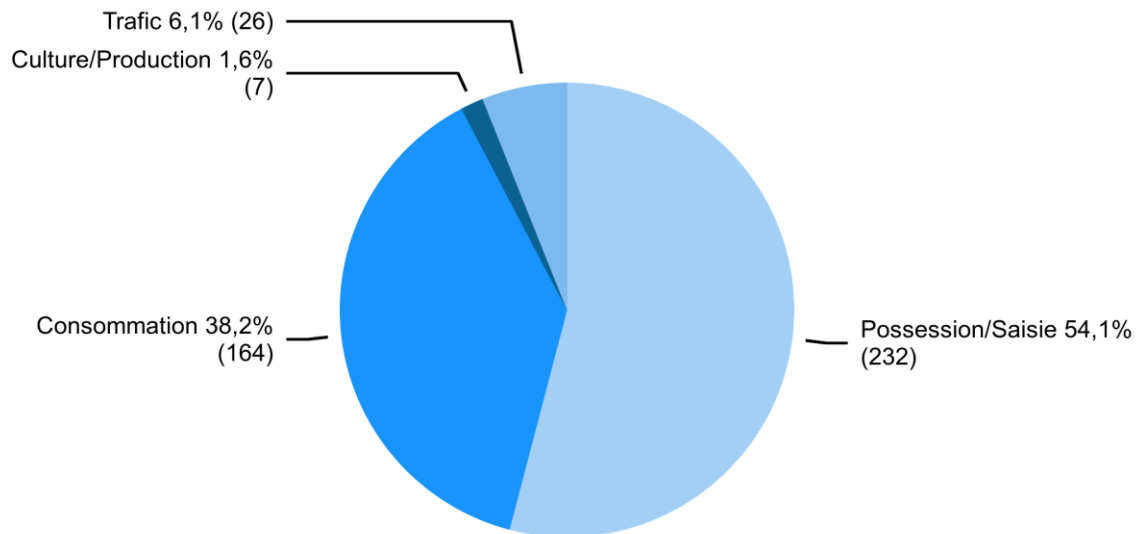
**Figure 31:** Vandalisme selon l'endroit ou l'objet

### 3.9 Loi sur les stupéfiants (LStup)

#### 3.9.1 Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction

##### Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction

---



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

**Figure 32:** Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction

Les infractions à la loi sur les stupéfiants sont réprimées comme des contraventions lorsqu'elles sont clairement en rapport avec de la consommation personnelle. Dès que des formes de trafic de substances illégales peuvent être constatées, les infractions deviennent des délits ou des crimes en fonction de la quantité et de la manière d'agir (en bande, par métier). Les crimes sont passibles d'une peine plus élevée.

### 3.9.2 Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions

#### Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions

	2018		2019		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
<b>Total infractions à la LStup</b>	<b>401</b>	<b>99,0%</b>	<b>429</b>	<b>99,3%</b>	<b>7%</b>
<b>Total possession/saisie</b>	<b>224</b>	<b>98,2%</b>	<b>232</b>	<b>98,7%</b>	<b>4%</b>
Possession/saisie contravention	–	–	–	–	–
Possession/saisie délit	221	98,2%	227	98,7%	3%
Possession/saisie crime	3	100,0%	5	100,0%	67%
<b>Total consommation</b>	<b>125</b>	<b>100,0%</b>	<b>164</b>	<b>100,0%</b>	<b>31%</b>
<b>Total culture/production</b>	<b>5</b>	<b>100,0%</b>	<b>7</b>	<b>100,0%</b>	<b>40%</b>
Culture/production contravention	–	–	–	–	–
Culture/production délit	5	100,0%	7	100,0%	40%
Culture/production crime	0	–	0	–	0%
<b>Total trafic</b>	<b>34</b>	<b>100,0%</b>	<b>26</b>	<b>100,0%</b>	<b>-24%</b>
Trafic délit	10	100,0%	13	100,0%	30%
Trafic crime	24	100,0%	13	100,0%	-46%
<b>Total contrebande</b>	<b>13</b>	<b>100,0%</b>	<b>0</b>	<b>–</b>	<b>-100%</b>
Importation, exportation, transit contravention <sup>3</sup>	–	–	–	–	–
Importation, exportation, transit délit	4	100,0%	0	–	-100%
Importation, exportation, transit crime	9	100,0%	0	–	-100%
<b>Total autres infractions à la LStup<sup>3</sup></b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
Autres infractions à la LStup contravention	–	–	–	–	–
Autres infractions à la LStup délit	–	–	–	–	–

© OFS, Neuchâtel 2020

**Tableau 27:** Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions

<sup>3</sup> Dans le cadre de l'harmonisation des codes d'infraction entre VOSTRA (OFJ) et RIPOL (fedpol), de nouveaux codes sont à la disposition de la police pour la saisie des infractions à la LStup depuis août 2019. Ce tableau a reçu une extension pour cette raison.



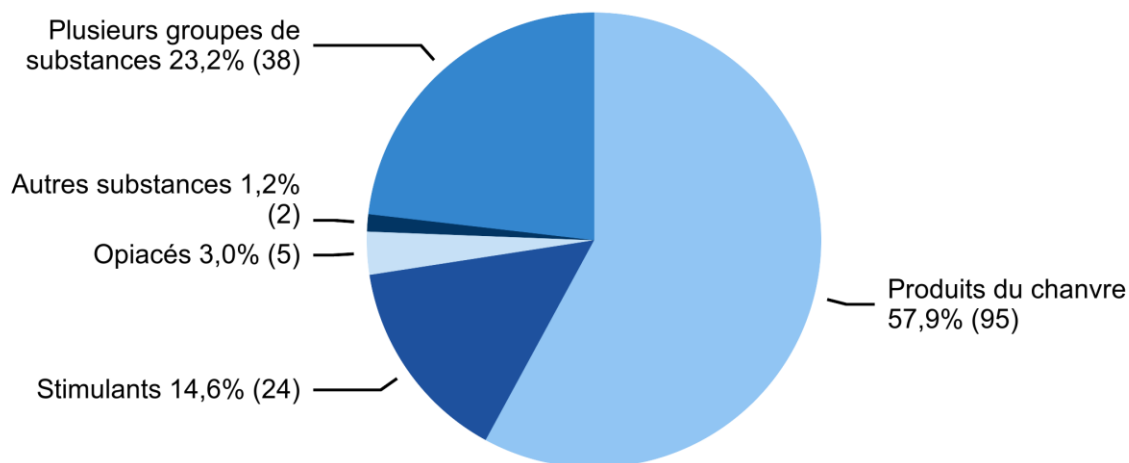
### 3.9.3 Loi sur les stupéfiants: substances selon la forme d'infraction

Les substances illégales sont présentées d'après le nombre d'infractions enregistrées et non d'après les quantités de drogue. La quantité, respectivement le poids de la drogue, ne peut être donné de manière fiable que pour la saisie de substances. En ce qui concerne la consommation et les différentes formes de trafic, cela n'est pas possible.

#### 3.9.3.1 Consommation par substances

##### **Loi sur les stupéfiants: consommation par substances**

---



État de la base de données: 13.2.2020

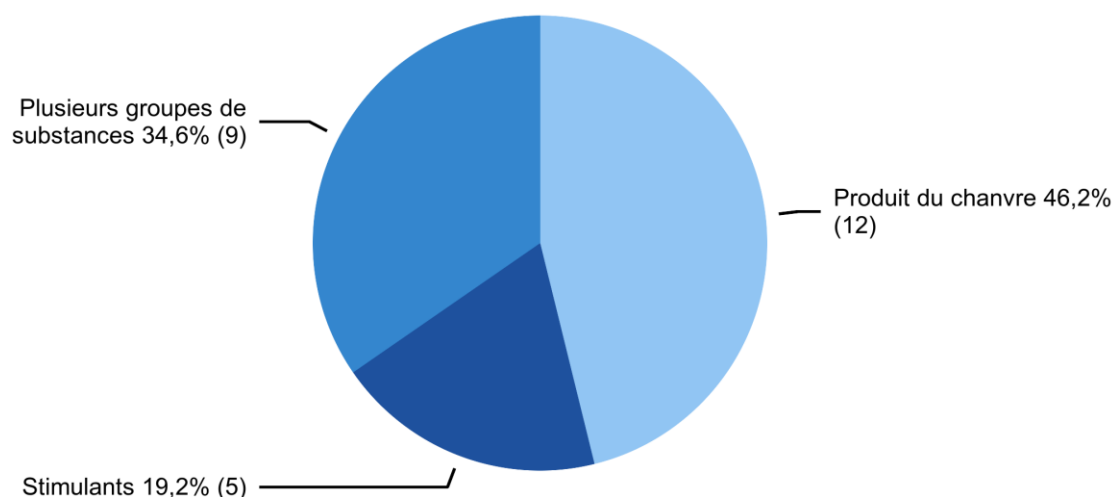
Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

**Figure 33:** Loi sur les stupéfiants: consommation par substances

### 3.9.3.2 Trafic par substances

#### Loi sur les stupéfiants: trafic par substances



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 34: Loi sur les stupéfiants: trafic par substances

### 3.9.4 Loi sur les stupéfiants: prévenus

#### 3.9.4.1 Consommation selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

##### Loi sur les stupéfiants: consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus

	Total	<10	10–14	15–17	18–19	20–24	25–29	30–39	40–49	50–59	60+	sans notion
Suisses	79	0	6	18	1	10	8	16	14	4	1	1
Étrangers	46	0	3	8	1	6	5	12	11	0	0	0
résidents	31	0	3	8	0	4	4	7	5	0	0	0
asile	5	0	0	0	1	1	0	0	3	0	0	0
autres	10	0	0	0	0	1	1	5	3	0	0	0
Suissesses	13	0	2	3	0	2	2	2	2	0	0	0
Étrangères	5	0	1	2	0	0	1	1	0	0	0	0
résidents	4	0	1	2	0	0	0	1	0	0	0	0
asile	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
autres	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 28: Loi sur les stupéfiants: consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus

### 3.9.4.2 Trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

#### Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

	Total	<10	10– 14	15– 17	18– 19	20– 24	25– 29	30– 39	40– 49	50– 59	60+	sans notion
Suisses	14	0	2	5	0	1	0	2	3	0	0	1
Étrangers	11	0	0	0	1	4	1	2	1	0	0	2
résidents	4	0	0	0	0	1	1	1	1	0	0	0
asile	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0
autres	6	0	0	0	0	3	0	1	0	0	0	2
Suissesses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Étrangères	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
résidents	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
asile	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
autres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

© OFS, Neuchâtel 2020

**Tableau 29:** Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

### 3.9.4.3 Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

#### Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

	Enregistrements (affaires)						Total
	1	2	3	4	5–10	>10	
<b>Total mineurs</b>	<b>38</b>	<b>8</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>51</b>
Suisses	24	5	2	0	2	0	33
Étrangers	14	3	1	0	0	0	18
résidents	10	3	1	0	0	0	14
asile	0	0	0	0	0	0	0
autres	4	0	0	0	0	0	4
<b>Total adultes</b>	<b>237</b>	<b>8</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>247</b>
Suisses	94	3	2	0	0	0	99
Étrangers	143	5	0	0	0	0	148
résidents	33	3	0	0	0	0	36
asile	6	0	0	0	0	0	6
autres	104	2	0	0	0	0	106

© OFS, Neuchâtel 2020

**Tableau 30:** Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

### 3.9.5 Décès dus à la drogue: évolution

#### Décès dus à la drogue: évolution

	2018	2019	Différence
Hommes	2	0	-100%
Femmes	0	0	0%
Adultes	2	0	-100%
Mineurs	0	0	0%
Suisses/esses	1	0	-100%
Étrangers/ères	1	0	-100%
<b>Total décès dus à la drogue</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>-100%</b>

© OFS, Neuchâtel 2020

**Tableau 31:** Décès dus à la drogue: évolution

La détermination de la cause de la mort n'entre pas dans le domaine de compétence de la police. Aussi, une classification d'après des critères médicaux n'est pas possible pour la police. Quand une personne décède des conséquences d'une consommation de drogue, la police sera souvent appelée, mais certainement pas dans tous les cas. Les chiffres présentés sont à comprendre comme l'indication de la fréquence des décès dus à la drogue rencontrés par la police lors d'une intervention. C'est pourquoi le nombre de «décès dus à la drogue» médicalement diagnostiqués différera des chiffres transmis par la police.

### 3.9.6 Loi sur les stupéfiants: saisies de substances

#### Loi sur les stupéfiants: saisies de substances

	Affaires	Pièces/tablettes/ doses/joints	kg	ml	Plantes
<b>Produits de chanvre</b>					
Graines de cannabis	1	31	–	–	–
Chanvre (jeunes plantations sans inflorescences)	1	–	–	–	2
Chanvre (Plante fraîche: avec inflorescences)	4	–	–	–	85
Chanvre (Plante sèche: avec inflorescences)	–	–	–	–	–
Haschisch	116	6	2,860	–	–
Huile de haschisch	–	–	–	–	–
Marijuana	79	11	1,963	–	–
Cannabinoïdes de synthèse	–	–	–	–	–
<b>Stimulants</b>					
Amphétamine	11	–	0,025	–	–
Crack	–	–	–	–	–
Ecstasy	7	216	0,011	–	–
Khat	–	–	–	–	–
Feuilles de coca	–	–	–	–	–
Cocaïne	22	–	8,684	–	–
Méthamphétamine (pilules thaïes, ice, crystal)	6	–	0,016	–	–
Méphédrone	–	–	–	–	–
MDPV	–	–	–	–	–
<b>Opiacés</b>					
Héroïne	12	–	2,033	–	–
Morphine-/héroïne-base	–	–	–	–	–
Opium	–	–	–	–	–
Méthadone	–	–	–	–	–
Autres produits de substitution	–	–	–	–	–
<b>Hallucinogènes</b>					
Champignons hallucinogènes (Psilocybine)	2	–	0,009	–	–
LSD	–	–	–	–	–
Mescaline	–	–	–	–	–
Autres hallucinogènes	–	–	–	–	–
<b>Autres substances</b>					
GHB/GBL	–	–	–	–	–
Autres substances stupéfiantes	2	–	0,001	–	–
Matières premières et produits ayant un effet préssumé semblable à celui des stupéfiants (Swissmedic tableau e)	–	–	–	–	–
Médicament sur ordonnance contenant des subst. stupéfiantes	–	–	–	–	–
Médicament en vente libre contenant des subst. stupéfiantes	–	–	–	–	–
Substances de coupage	–	–	–	–	–
Substance pas encore connue	–	–	–	–	–

© OFS, Neuchâtel 2020

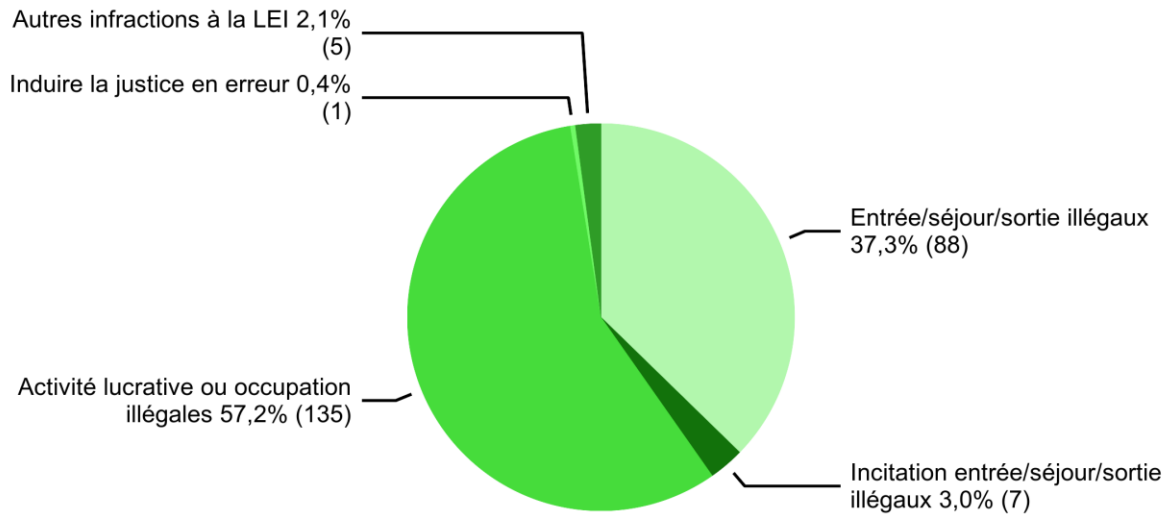
Tableau 32: Loi sur les stupéfiants: saisies de substances

### 3.10 Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)

#### 3.10.1 Loi sur les étrangers et l'intégration: répartition selon l'infraction

##### Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction

---



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

**Figure 35:** Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction

### 3.10.2 *Loi sur les étrangers et l'intégration: élucidations et évolution des infractions*

#### Loi sur les étrangers et l'intégration: élucidations et évolution des infractions

	2018		2019		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
<b>Total général infractions à la LEI</b>	<b>198</b>	<b>100,0%</b>	<b>236</b>	<b>100,0%</b>	<b>19%</b>
<b>Total entrée/séjour/sortie illégaux</b>	<b>123</b>	<b>100,0%</b>	<b>88</b>	<b>100,0%</b>	<b>-28%</b>
Entrée illégale (y.c. par négligence)	28	100,0%	23	100,0%	-18%
Séjour illégal (y.c. par négligence)	95	100,0%	65	100,0%	-32%
Entrée ou sortie illégale par un poste frontière (y.c. par négligence)	0	–	0	–	0%
Entrée illégale à l'étranger (y.c. par négligence)	0	–	0	–	0%
<b>Total incitation entrée/séjour/sortie illégaux</b>	<b>11</b>	<b>100,0%</b>	<b>7</b>	<b>100,0%</b>	<b>-36%</b>
Incitation à l'entrée/sortie ou au séjour illégal	11	100,0%	7	100,0%	-36%
Incitation à l'entrée, à la sortie ou au séjour illégal dans un Etat Schengen	0	–	0	–	0%
Incitation à l'entrée illégale à l'étranger	0	–	0	–	0%
Assist. illég., but enrichissement ou dans une assoc. <sup>4</sup>	0	–	–	–	–
<b>Total activité lucrative ou occupation illégaux</b>	<b>55</b>	<b>100,0%</b>	<b>135</b>	<b>100,0%</b>	<b>145%</b>
Exercer une activité lucrative sans autoris.	53	100,0%	132	100,0%	149%
Procurer une activité lucrative sans autoris.	0	–	0	–	0%
Emploi (répété) d'étrangers sans autoris. (y.c. par négligence)	2	100,0%	3	100,0%	50%
Changer d'emploi sans autoris. (y.c. par négligence)	0	–	0	–	0%
<b>Total induire la justice en erreur</b>	<b>5</b>	<b>100,0%</b>	<b>1</b>	<b>100,0%</b>	<b>-80%</b>
Comportement frauduleux à l'égard des autorités	5	100,0%	0	–	-100%
Comportement frauduleux dans le domaine de mariage blanc	0	–	1	100,0%	–
<b>Total autres infractions à la LEI</b>	<b>4</b>	<b>100,0%</b>	<b>5</b>	<b>100,0%</b>	<b>25%</b>
Non-respect d'une assign. à un lieu de résidence	0	–	2	100,0%	–
Viol. de l'obligation de déclarer son arrivée/départ (y.c. par négligence)	3	100,0%	3	100,0%	0%
Déplacement de résidence dans un autre canton sans autoris. (y.c. par négligence)	0	–	0	–	0%
Non-respect des conditions dont l'autoris. est assortie (y.c. par négligence)	1	100,0%	0	–	-100%
Non-respect de l'obligation de collaborer, doc. de voyage (y.c. par négligence)	0	–	0	–	0%
Traitement illicite de données perso. dans les syst. d'information sur les visas	–	–	0	–	–
Viol. des obligations relatives à la communication des postes vacants (y.c. par négligence)	–	–	0	–	–
Violation de l'obligation d'annonce ou des conditions liées à l'ann. (y.c. par négligence)	–	–	0	–	–
Opposition à un contrôle (y.c. par négligence)	–	–	0	–	–
Autres infractions à la LEI	0	–	0	–	0%

© OFS, Neuchâtel 2020

**Tableau 33:** Loi sur les étrangers et l'intégration: élucidations et évolution des infractions

<sup>4</sup> Le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la loi fédérale sur les étrangers (LEtr) a été modifiée. Elle est maintenant connue sous le nom de loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI). Les codes dont dispose la police pour enregistrer les infractions à la LEI ont également changé. Par conséquent, ce tableau d'évaluation contient toujours la ligne *Assist. illég., but enrichissement ou dans une assoc.*, bien que cela ne corresponde pas à un code LEI, mais à un code LEtr qui n'est plus valable depuis le 01.01.2019.

## 4 Évolution

### 4.1 Tableaux

#### 4.1.1 Infractions selon la loi

Infractions selon la loi	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Code pénal (CP)	4 532	3 604	3 608	3 370	2 730	2 444	2 270
Loi sur les stupéfiants (LStup)	618	270	484	269	366	401	429
Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)	188	196	211	285	210	198	236

© OFS, Neuchâtel 2020

**Tableau 34:** Infractions selon la loi



#### 4.1.2 Titres du Code pénal et sélection d'infractions

##### Titres du Code pénal et sélection d'infractions

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Total général du Code pénal</b>	<b>4 532</b>	<b>3 604</b>	<b>3 608</b>	<b>3 370</b>	<b>2 730</b>	<b>2 444</b>	<b>2 270</b>
<b>Total vie et intégrité corporelle</b>	<b>234</b>	<b>204</b>	<b>204</b>	<b>245</b>	<b>176</b>	<b>177</b>	<b>158</b>
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	0	0	1	0	0	1	1
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	1	0	2	1	1	0	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	6	8	5	1	3	2	2
Lésions corporelles simples (Art. 123)	116	101	86	99	70	69	48
<b>Total patrimoine</b>	<b>3 093</b>	<b>2 478</b>	<b>2 320</b>	<b>2 083</b>	<b>1 739</b>	<b>1 512</b>	<b>1 436</b>
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	1 600	1 185	1 076	942	740	642	588
dont vol par effraction	603	443	473	356	265	225	185
dont vol à l'arrachée	13	6	7	14	2	1	3
Vol de véhicule (Art. 139) <sup>5</sup>	360	408	313	274	287	219	221
Brigandage (Art. 140)	15	7	3	4	6	4	4
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	320	275	259	302	240	214	232
Escroquerie (Art. 146)	61	43	44	57	68	93	92
Extorsion et chantage (Art. 156)	2	6	8	6	4	7	8
Infract. ds faillite, pours. pr dettes (Art. 163–171)	0	1	0	0	0	2	0
<b>Total honneur, domaine secret ou privé</b>	<b>234</b>	<b>189</b>	<b>226</b>	<b>249</b>	<b>194</b>	<b>182</b>	<b>185</b>
Diffamation et calomnie (Art. 173 + 174)	85	64	80	88	56	56	50
<b>Total liberté</b>	<b>778</b>	<b>596</b>	<b>744</b>	<b>639</b>	<b>486</b>	<b>419</b>	<b>369</b>
Menaces (Art. 180)	132	113	120	108	106	92	82
Contrainte (Art. 181)	16	31	19	30	25	29	11
Traite d'êtres humains (Art. 182)	0	0	0	0	0	0	0
Séquestration et enlèvement (Art. 183)	3	3	3	2	1	0	0
Violation de domicile sans vol (Art. 186)	26	20	24	28	29	11	17
<b>Total intégrité sexuelle</b>	<b>55</b>	<b>52</b>	<b>27</b>	<b>44</b>	<b>36</b>	<b>52</b>	<b>43</b>
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (Art. 187)	16	13	3	10	8	11	7
Viol (Art. 190)	5	8	2	5	1	3	5
Exhibitionnisme (Art. 194)	2	2	2	4	9	6	4
Pornographie (Art. 197)	9	8	6	8	6	13	14
<b>Total danger collectif</b>	<b>22</b>	<b>19</b>	<b>19</b>	<b>31</b>	<b>19</b>	<b>30</b>	<b>24</b>
Incendie intentionnel (Art. 221)	9	3	5	8	5	8	8
<b>Total autorité publique</b>	<b>41</b>	<b>37</b>	<b>22</b>	<b>41</b>	<b>38</b>	<b>28</b>	<b>19</b>
Violence ou menace contre fonction. (Art. 285)	20	19	15	22	16	13	13
<b>Total administration de la justice</b>	<b>9</b>	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
Blanchiment d'argent (Art. 305 <sup>bis</sup> )	4	0	0	0	1	1	2
Autres Code pénal	66	24	39	35	40	41	32

© OFS, Neuchâtel 2020

**Tableau 35:** Titres du Code pénal et sélection d'infractions

<sup>5</sup> Depuis 2013, l'art. 94 LCR (Vol d'usage) n'est plus pris en compte dans les vols de véhicules.

#### 4.1.3 Code pénal: infractions par district

##### Code pénal: infractions par district

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Delémont	2 819	2 163	2 007	2 028	1 551	1 443	1 269
Porrentruy	1 318	1 193	1 255	980	910	764	721
Les Franches-Montagnes	395	248	346	362	269	237	280

© OFS, Neuchâtel 2020

**Tableau 36:** Code pénal: infractions par district

#### 4.1.4 Code pénal: infractions par commune

##### Code pénal: infractions par commune

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Delémont	1 580	1 251	1 024	1 128	878	835	723
Porrentruy	580	517	428	375	331	329	288
Haute-Sorne	298	268	327	233	229	205	172
Boncourt	65	98	109	40	60	93	64
Saignelégier	185	85	113	146	110	78	113
Courrendlin	197	155	154	145	104	74	87
Courroux	285	126	82	143	83	74	75
Val Terbi	92	88	91	93	47	69	47
Courtételle	116	85	107	60	68	54	70
Develier	38	73	62	49	39	50	14
Le Noirmont	64	51	98	77	50	46	59
Alle	101	66	76	60	56	43	38
Courgenay	92	62	126	68	70	41	45
La Baroche	66	31	45	42	23	39	18
Basse-Allaine	61	32	41	31	39	35	22
Les Breuleux	52	25	53	31	29	33	38
Cornol	27	20	40	23	33	32	15
Haute-Ajoie	59	70	30	75	38	27	26
Clos du Doubs	61	56	48	40	49	24	39
Les Bois	34	41	26	52	27	24	41
Bonfol	23	17	62	24	66	23	30
Boécourt	45	17	40	33	17	19	10
Fontenais	43	47	30	24	30	16	28
Montfaucon	14	15	8	11	7	15	4
Beurnevésin	18	19	20	18	23	13	5
Bure	19	43	25	24	7	12	22
Grandfontaine	13	20	44	17	4	12	27
Muriaux	5	4	27	16	19	10	5
Lajoux (JU)	13	4	8	3	6	9	2
Soyhières	66	28	16	35	28	9	11
Courchapoix	6	9	12	7	18	8	13
Courchavon	12	6	16	12	3	8	5
Ederswiler	7	7	9	2	4	8	0
Pleigne	4	9	27	6	3	7	5
Rossemaison	17	5	5	18	2	7	16
Saint-Brais	5	5	3	8	1	6	8
Soubey	5	6	4	2	4	6	0
Châtillon (JU)	12	8	21	6	5	5	0
Courtedoux	16	7	5	21	16	5	7
Mervelier	24	10	5	8	4	5	8
Autres communes	112	118	141	164	100	36	70

© OFS, Neuchâtel 2020

**Tableau 37:** Code pénal: infractions par commune

#### 4.1.5 *Infractions à la loi sur les stupéfiants*

##### Infractions à la loi sur les stupéfiants

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Total infractions à la LStup<sup>6</sup></b>	<b>618</b>	<b>270</b>	<b>484</b>	<b>269</b>	<b>366</b>	<b>401</b>	<b>429</b>
<b>Total possession/saisie</b>	<b>271</b>	<b>143</b>	<b>216</b>	<b>153</b>	<b>167</b>	<b>224</b>	<b>232</b>
Possession/saisie contravention	–	–	–	–	–	–	–
Possession/saisie délit	268	139	212	148	150	221	227
Possession/saisie crime	3	4	4	5	17	3	5
<b>Total consommation</b>	<b>319</b>	<b>88</b>	<b>177</b>	<b>87</b>	<b>145</b>	<b>125</b>	<b>164</b>
<b>Total culture/production</b>	<b>9</b>	<b>7</b>	<b>14</b>	<b>8</b>	<b>10</b>	<b>5</b>	<b>7</b>
Culture/production contravention	–	–	–	–	–	–	–
Culture/production délit	7	7	12	8	9	5	7
Culture/production crime	2	0	2	0	1	0	0
<b>Total trafic</b>	<b>11</b>	<b>28</b>	<b>35</b>	<b>15</b>	<b>35</b>	<b>34</b>	<b>26</b>
Trafic délit	9	16	22	5	20	10	13
Trafic crime	2	12	13	10	15	24	13
<b>Total contrebande</b>	<b>8</b>	<b>4</b>	<b>42</b>	<b>6</b>	<b>9</b>	<b>13</b>	<b>0</b>
Importation, exportation, transit contravention <sup>7</sup>	–	–	–	–	–	–	–
Importation, exportation, transit délit	6	4	41	2	7	4	0
Importation, exportation, transit crime	2	0	1	4	2	9	0
<b>Total autres infractions à la LStup<sup>7</sup></b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
Autres infractions à la LStup contravention	–	–	–	–	–	–	–
Autres infractions à la LStup délit	–	–	–	–	–	–	–

© OFS, Neuchâtel 2020

**Tableau 38:** Infractions à la loi sur les stupéfiants

#### 4.1.6 *Loi sur les stupéfiants: infractions par district*

##### Loi sur les stupéfiants: infractions par district

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Porrentruy	308	135	162	94	142	174	235
Delémont	234	114	269	138	173	203	175
Les Franches-Montagnes	76	21	53	37	51	24	19

© OFS, Neuchâtel 2020

**Tableau 39:** Loi sur les stupéfiants: infractions par district

<sup>6</sup> Le 1er octobre 2013 est entrée en vigueur une modification de la loi sur les stupéfiants avec l'introduction des amendes d'ordre pour la consommation de stupéfiants par des adultes ayant des effets de type cannabique et pour les cas dont la quantité n'excède pas dix grammes de stupéfiants. Le nombre d'amendes d'ordre ne figure pas dans les graphiques/tableaux qui concernent uniquement les dénonciations.

<sup>7</sup> Dans le cadre de l'harmonisation des codes d'infraction entre VOSTRA (OFJ) et RIPOL (fedpol), de nouveaux codes sont à la disposition de la police pour la saisie des infractions à la LStup depuis août 2019. Ce tableau a reçu une extension pour cette raison.

#### 4.1.7 Loi sur les stupéfiants: infractions par commune

##### Loi sur les stupéfiants: infractions par commune

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Delémont	164	82	179	78	114	124	120
Porrentruy	91	45	51	32	68	26	99
Boncourt	79	27	53	24	31	93	80
Haute-Sorne	13	14	29	16	21	32	24
Courrendlin	11	6	9	9	13	9	11
Courgenay	6	12	5	3	4	5	10
Clos du Doubs	10	7	11	1	2	5	9
Bure	21	0	1	4	0	4	7
Fahy	36	12	6	4	2	12	7
Haute-Ajoie	9	1	8	5	1	4	7
Courtételle	8	6	12	5	2	9	6
Le Noirmont	4	3	14	15	5	3	6
Saignelégier	18	8	17	3	14	16	6
Soyhières	6	0	5	15	2	1	6
Basse-Allaine	7	2	9	2	2	4	5
Les Breuleux	7	2	7	10	14	1	5
Fontenais	7	8	2	7	0	0	4
Alle	8	5	0	0	5	5	3
Lugnez	0	2	0	0	0	0	3
Movelier	0	0	0	0	0	0	3
Courroux	7	2	8	6	4	10	2
Les Bois	39	8	3	3	6	0	2
Val Terbi	2	0	16	4	7	4	2
La Baroche	11	4	6	10	2	1	1
Pleigne	6	0	5	0	2	1	1
Beurnevésin	7	2	3	0	1	4	0
Boécourt	0	0	0	1	0	4	0
Bonfol	4	0	0	0	0	2	0
Bourrignon	14	0	0	2	0	0	0
Châtillon (JU)	0	0	0	0	0	0	0
Coeuve	0	0	2	0	0	1	0
Cornol	4	6	0	0	0	1	0
Courchapoix	0	1	2	0	6	2	0
Courchavon	0	0	0	0	3	0	0
Courtedoux	6	0	4	0	0	2	0
Damphreux	0	2	1	0	0	0	0
Develier	1	0	2	2	1	2	0
Ederswiler	0	0	0	0	0	0	0
Grandfontaine	0	0	0	0	1	2	0
La Chaux-des-Breuleux	3	0	0	0	0	0	0
Autres communes	9	3	14	8	33	12	0

© OFS, Neuchâtel 2020

**Tableau 40:** Loi sur les stupéfiants: infractions par commune

#### 4.1.8 Infractions à la loi sur les étrangers et l'intégration

##### Infractions à la loi sur les étrangers

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Total général infractions à la LEI</b>	<b>188</b>	<b>196</b>	<b>211</b>	<b>285</b>	<b>210</b>	<b>198</b>	<b>236</b>
<b>Total entrée/séjour/sortie illégaux</b>	<b>142</b>	<b>132</b>	<b>124</b>	<b>161</b>	<b>127</b>	<b>123</b>	<b>88</b>
Entrée illégale (y.c. par négligence)	16	24	34	44	34	28	23
Séjour illégal	108	105	90	117	93	95	65
Entrée ou sortie illégale par un poste frontière (y.c. par négligence)	18	3	0	0	0	0	0
Entrée illégale à l'étranger (y.c. par négligence)	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total incitation entrée/séjour/sortie illégaux</b>	<b>9</b>	<b>10</b>	<b>8</b>	<b>16</b>	<b>8</b>	<b>11</b>	<b>7</b>
Incitation à l'entrée/sortie ou au séjour illégal	9	10	8	16	8	11	7
Incitation à l'entrée, à la sortie ou au séjour illégal dans un Etat Schengen	0	0	0	0	0	0	0
Incitation à l'entrée illégale à l'étranger	0	0	0	0	0	0	0
Assist. illég., but enrichissement ou dans une assoc. <sup>8</sup>	0	0	0	0	0	0	–
<b>Total activité lucrative ou occupation illégaux</b>	<b>27</b>	<b>49</b>	<b>65</b>	<b>96</b>	<b>70</b>	<b>55</b>	<b>135</b>
Exercer une activité lucrative sans autoris.	23	43	58	82	66	53	132
Procurer une activité lucrative sans autoris.	0	0	0	0	0	0	0
Emploi (répété) d'étrangers sans autoris. (y.c. par négligence)	4	6	7	14	4	2	3
Changer d'emploi sans autoris. (y.c. par négligence)	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total induire la justice en erreur</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>1</b>
Comportement frauduleux à l'égard des autorités	0	0	2	1	3	5	0
Comportement frauduleux dans le domaine de mariage blanc	0	0	0	0	0	0	1
<b>Total autres infractions à la LEI</b>	<b>10</b>	<b>5</b>	<b>12</b>	<b>11</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>5</b>
Non-respect d'une assign. à un lieu de résidence	6	2	6	5	1	0	2
Viol. de l'obligation de déclarer son arrivée/départ (y.c. par négligence)	4	3	0	2	1	3	3
Déplacement de résidence dans un autre canton sans autoris. (y.c. par négligence)	0	0	0	0	0	0	0
Non-respect des conditions dont l'autoris. est assortie (y.c. par négligence)	0	0	6	4	0	1	0
Non-respect de l'obligation de collaborer, doc. de voyage (y.c. par négligence)	0	0	0	0	0	0	0
Traitement illicite de données perso. dans les syst. d'information sur les visas	–	–	–	–	–	–	0
Viol. des obligations relatives à la communication des postes vacants (y.c. par négligence)	–	–	–	–	–	–	0
Violation de l'obligation d'annonce ou des conditions liées à l'ann. (y.c. par négligence)	–	–	–	–	–	–	0
Opposition à un contrôle (y.c. par négligence)	–	–	–	–	–	–	0
Autres infractions à la LEI	0	0	0	0	0	0	0

© OFS, Neuchâtel 2020

**Tableau 41:** Infractions à la loi sur les étrangers

<sup>8</sup> Le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la loi fédérale sur les étrangers (LEtr) a été modifiée. Elle est maintenant connue sous le nom de loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI). Les codes dont dispose la police pour enregistrer les infractions à la LEI ont également changé. Par conséquent, ce tableau d'évaluation contient toujours la ligne *Assist. illég., but enrichissement ou dans une assoc.*, bien que cela ne corresponde pas à un code LEI, mais à un code LEtr qui n'est plus valable depuis le 01.01.2019.

#### 4.1.9 Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par district

##### Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par district

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Porrentruy	64	68	84	106	90	78	145
Delémont	120	117	117	161	109	112	77
Les Franches-Montagnes	4	11	10	18	11	8	14

© OFS, Neuchâtel 2020

**Tableau 42:** Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par district

#### 4.1.10 *Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par commune*

##### Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par commune

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Boncourt	25	12	39	53	50	34	98
Delémont	100	84	86	116	82	87	50
Fahy	5	9	6	9	3	6	10
Haute-Ajoie	0	1	3	1	2	6	9
Porrentruy	13	18	13	27	21	17	9
Courrendlin	4	7	14	26	14	5	6
Haute-Sorne	6	11	10	13	11	10	6
Saignelégier	3	4	4	16	9	1	6
Soyhières	0	5	2	1	0	4	6
Courroux	6	6	3	2	0	5	5
Beurnevésin	0	0	0	0	0	0	4
Les Breuleux	1	0	2	0	0	0	4
Courgenay	3	3	2	0	1	1	3
La Baroche	4	7	8	4	1	0	3
Alle	2	4	0	4	1	1	2
Basse-Allaine	4	6	12	0	2	3	2
Le Noirmont	0	0	1	0	0	0	2
Lugnez	0	1	0	0	0	0	2
Pleigne	1	0	0	0	1	0	2
Rossemaison	0	0	0	0	0	0	2
Bure	0	1	0	4	4	6	1
Clos du Doubs	0	3	0	0	3	2	1
Grandfontaine	0	0	0	0	0	0	1
Muriaux	0	0	0	2	0	0	1
Saint-Brais	0	4	0	0	1	0	1
Boécourt	0	0	0	2	0	0	0
Bonfol	1	0	0	2	0	0	0
Bourrignon	0	0	0	1	0	0	0
Châtillon (JU)	0	0	0	0	0	1	0
Coeuve	0	0	0	1	0	0	0
Cornol	2	0	0	0	0	0	0
Courchapoix	0	0	0	0	0	0	0
Courchavon	0	0	1	0	0	0	0
Courtedoux	0	2	0	0	0	0	0
Courtételle	1	1	0	0	1	0	0
Damphreux	0	1	0	0	0	0	0
Develier	2	3	0	0	0	0	0
Ederswiler	0	0	2	0	0	0	0
Fontenais	0	0	0	1	0	0	0
La Chaux-des-Breuleux	0	0	0	0	0	0	0
Autres communes	5	3	3	0	3	9	0

© OFS, Neuchâtel 2020

**Tableau 43:** Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par commune



#### 4.1.11 *Infractions de violence*

##### Infractions de violence

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Total infractions de violence</b>	<b>416</b>	<b>388</b>	<b>370</b>	<b>408</b>	<b>323</b>	<b>319</b>	<b>278</b>
<b>Violence grave (exercée)</b>	<b>12</b>	<b>16</b>	<b>10</b>	<b>7</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>8</b>
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	1	0	3	1	1	1	1
Homicides avec arme à feu	0	0	2	0	0	0	0
Homicides avec arme coupante/tranchante	0	0	0	0	0	0	1
Homicides avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	1	1	0
Homicides avec violence physique	0	0	1	1	0	0	0
Homicides autre instrument	1	0	0	0	0	0	0
Homicides sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	6	8	5	1	3	2	2
Lés. corp. graves avec arme à feu	0	0	2	0	0	0	0
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	2	1	0	1	0	0	0
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	0	1	0	0	1	0	0
Lés. corp. graves avec violence physique	3	6	3	0	2	2	2
Lés. corp. graves autre instrument	1	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Mutilation d'organes génitaux fém. (Art. 124)	0	0	0	0	0	0	0
Prise d'otage (Art. 185)	0	0	0	0	0	0	0
Viol (Art. 190)	5	8	2	5	1	3	5
Brigandage (Art. 140 ch. 4)	0	0	0	0	0	0	0
<b>Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)</b>	<b>270</b>	<b>253</b>	<b>232</b>	<b>287</b>	<b>208</b>	<b>214</b>	<b>180</b>
Lésions corporelles simples (Art. 123)	116	101	86	99	70	69	48
Voies de fait (Art. 126)	68	78	76	110	79	70	87
Participation à rixe (Art. 133) <sup>9</sup>	0	0	12	8	3	12	8
<i>Nombre d'affaires</i>	0	0	2	2	1	1	1
Participation à agression (Art. 134) <sup>9</sup>	20	1	11	4	3	11	1
<i>Nombre d'affaires</i>	9	1	7	3	3	4	1
Brigandage (Art. 140 ch. 1–3)	15	7	3	4	6	4	4
Contrainte (Art. 181)	16	31	19	30	25	29	11
Mariage forcé (Art. 181a)	0	0	0	0	0	0	0
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	3	3	3	2	1	0	0
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	0	0	0	0	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	12	13	7	8	5	6	8
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	20	19	15	22	16	13	13
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 3)	0	0	0	0	0	0	0
<b>Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)</b>	<b>134</b>	<b>119</b>	<b>128</b>	<b>114</b>	<b>110</b>	<b>99</b>	<b>90</b>
Menaces (Art. 180)	132	113	120	108	106	92	82
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 1,2,4)	2	6	8	6	4	7	8

© OFS, Neuchâtel 2020

**Tableau 44:** Infractions de violence

<sup>9</sup> Pour les infractions de rixe et d'agression, on sanctionne la participation. Le nombre d'infractions respecte ainsi le nombre de participants (en tant que prévenus). Le nombre d'affaires correspond quant à lui au nombre de situations où il y a eu une rixe ou une agression.

#### 4.1.12 *Infractions de violence domestique*

##### **Infractions de violences domestiques**

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Total infractions de violences domestiques</b>	<b>176</b>	<b>147</b>	<b>101</b>	<b>198</b>	<b>105</b>	<b>120</b>	<b>98</b>
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	0	0	1	0	0	0	1
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	1	0	0	1	0	0	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	0	1	0	0	0	0	0
Lésions corporelles simples (Art. 123)	31	27	13	26	18	20	6
Voies de fait (Art. 126)	23	22	17	36	19	22	29
Mise en danger vie (Art. 129)	5	5	2	6	2	2	1
Injure (Art. 177)	29	29	23	53	21	24	29
Util. abusive d'une install. de télécommunication (Art. 179 <sup>septies</sup> )	10	2	3	3	3	3	2
Menaces (Art. 180)	37	32	28	39	18	18	15
Contrainte (Art. 181)	5	10	7	11	8	7	5
Séquestration et enlèvement (Art. 183/184)	1	1	0	1	1	0	0
Actes sexuels enfant (Art. 187)	6	3	0	3	3	8	2
Actes sex. personnes dépendantes (Art. 188)	0	0	0	0	0	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	3	3	1	3	3	1	1
Viol (Art. 190)	2	4	0	1	0	0	3
Actes d'ordre sex. sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	1	0	0	0	1	4	0
Autres articles du CP <sup>10</sup>	22	8	6	15	8	11	4

© OFS, Neuchâtel 2020

**Tableau 45:** Infractions de violences domestiques

<sup>10</sup> Autres articles du CP: Incitation et assistance au suicide (Art. 115 CP), interruption punissable de grossesse sans consentement de la femme (Art. 118.2 CP), mutilation d'organes génitaux féminins (Art. 124 CP), exposition (Art. 127 CP), remettre à des enfants des substances nocives (Art. 136 CP), diffamation (Art. 173 CP), calomnie (Art. 174 CP), mariage/parténariat forcé (Art. 181a CP), prise d'otage (Art. 185 CP), abus de la détresse (Art. 193 CP), désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel (Art. 198 CP), actes préparatoires pour meurtre, assassinat, lésions corporelles graves, mutilation d'organes génitaux féminins, séquestration et enlèvement, prise d'otage (Art. 260<sup>bis</sup> CP).

#### 4.1.13 *Infractions contre le patrimoine*

##### Infractions contre le patrimoine

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Total patrimoine</b>	<b>3 093</b>	<b>2 478</b>	<b>2 320</b>	<b>2 083</b>	<b>1 739</b>	<b>1 512</b>	<b>1 436</b>
Appropr. illégitime (Art. 137)	27	30	28	25	29	35	39
Abus de confiance (Art. 138)	22	25	18	30	16	13	22
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	1 600	1 185	1 076	942	740	642	588
Vol de véhicule (Art. 139) <sup>11</sup>	360	408	313	274	287	219	221
Brigandage (Art. 140)	15	7	3	4	6	4	4
Soustraction de chose (Art. 141)	0	1	1	0	1	0	0
Soustraction de données (Art. 143)	4	0	3	4	0	2	0
Accès indu sys. info (Art. 143 <sup>bis</sup> )	2	0	0	3	2	6	6
Dom. à la propriété (Art. 144)	320	275	259	302	240	214	232
Dom. à la propriété lors de vol (Art. 144)	621	452	523	394	306	249	200
Escroquerie (Art. 146)	61	43	44	57	68	93	92
Utilis. fraud. ordinateur (Art. 147)	25	23	23	21	24	10	10
Filouterie d'auberge (Art. 149)	0	4	6	2	0	3	2
Obtent. fraud. prestation (Art. 150)	8	2	3	1	4	2	0
Extorsion et chantage (Art. 156)	2	6	8	6	4	7	8
Gestion déloyale (Art. 158)	2	2	1	0	1	1	1
Détournement de salaire (Art. 159)	0	0	1	0	0	1	0
Recel (Art. 160)	16	9	6	7	7	6	3
Banquer. fraud. et fraude saisie (Art. 163)	0	0	0	0	0	0	0
Détourn. valeur patrimoine (Art. 169)	0	0	0	0	0	0	0
Autres infractions contre le patrimoine	8	6	4	11	4	5	8

© OFS, Neuchâtel 2020

**Tableau 46:** Infractions contre le patrimoine

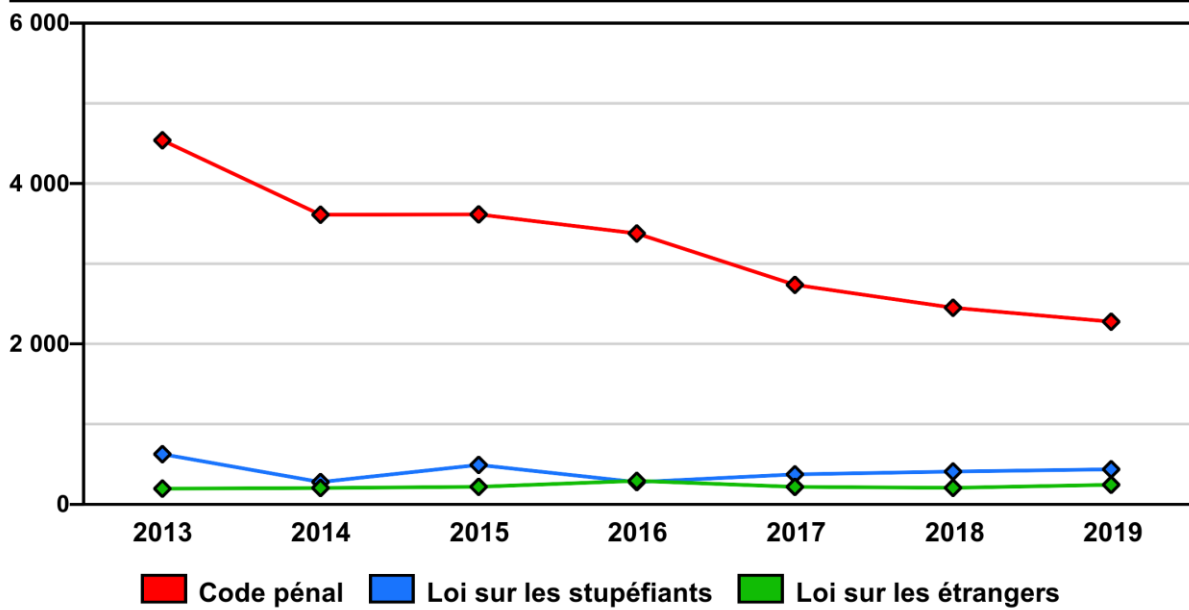
<sup>11</sup> Depuis 2013, l'art. 94 LCR (Vol d'usage) n'est plus pris en compte dans les vols de véhicules.

## 4.2 Graphiques

Afin d'observer facilement l'évolution des dénonciations enregistrées par la police, une sélection de graphiques a été effectuée. Pour chaque graphique, le total est indiqué par une ligne noire, soit pour les lois (Code pénal et LStup) ou les titres du code pénal. Les autres couleurs représentent l'évolution d'infractions ou de groupes d'infractions choisis.

### 4.2.1 Infractions selon la loi

#### Infractions selon la loi



État de la base de données: 13.2.2020

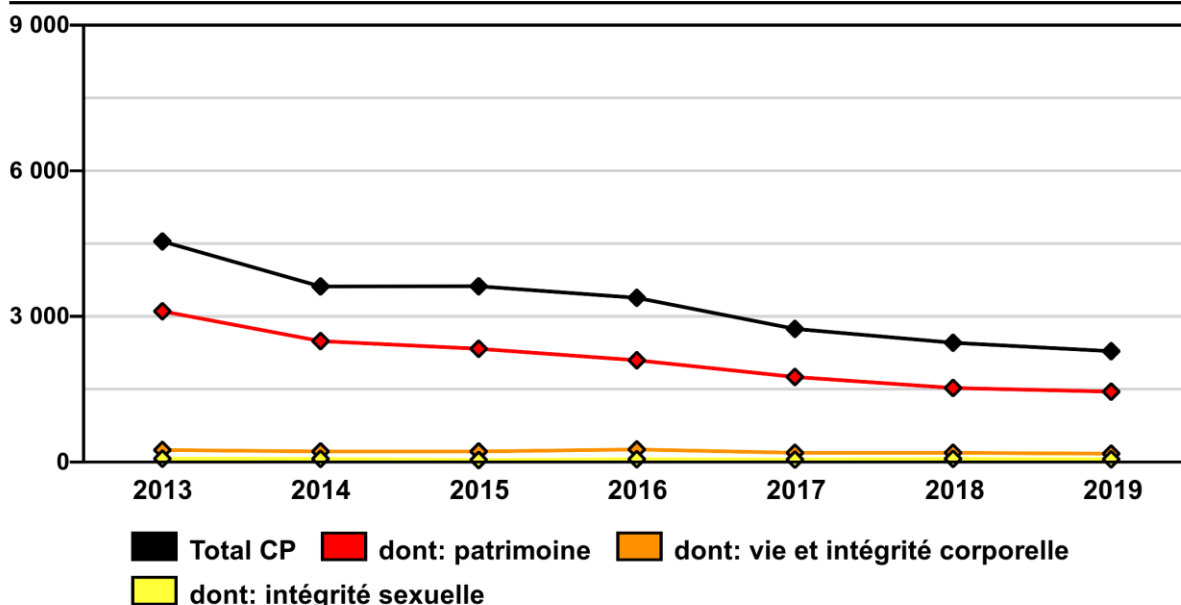
Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 36: Infractions selon la loi

#### 4.2.2 Code pénal: sélection de titres

##### Code pénal: sélection de titres



État de la base de données: 13.2.2020

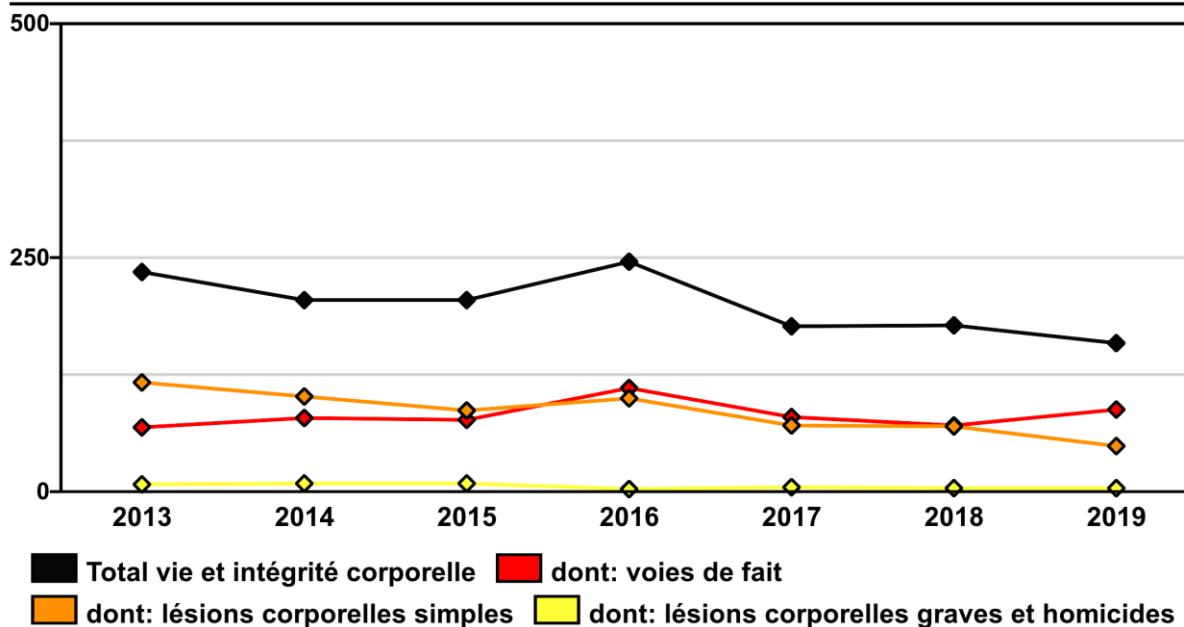
Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 37: Code pénal: sélection de titres

#### 4.2.3 Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle

##### Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle



État de la base de données: 13.2.2020

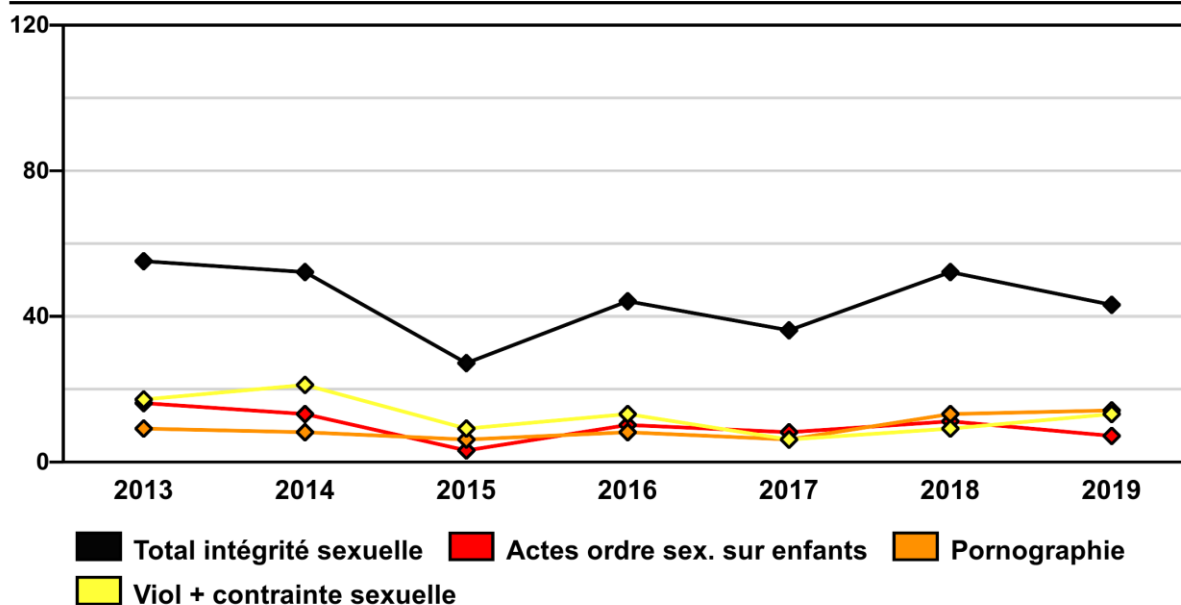
Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 38: Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle

#### 4.2.4 Infractions contre l'intégrité sexuelle

##### Infractions contre l'intégrité sexuelle



État de la base de données: 13.2.2020

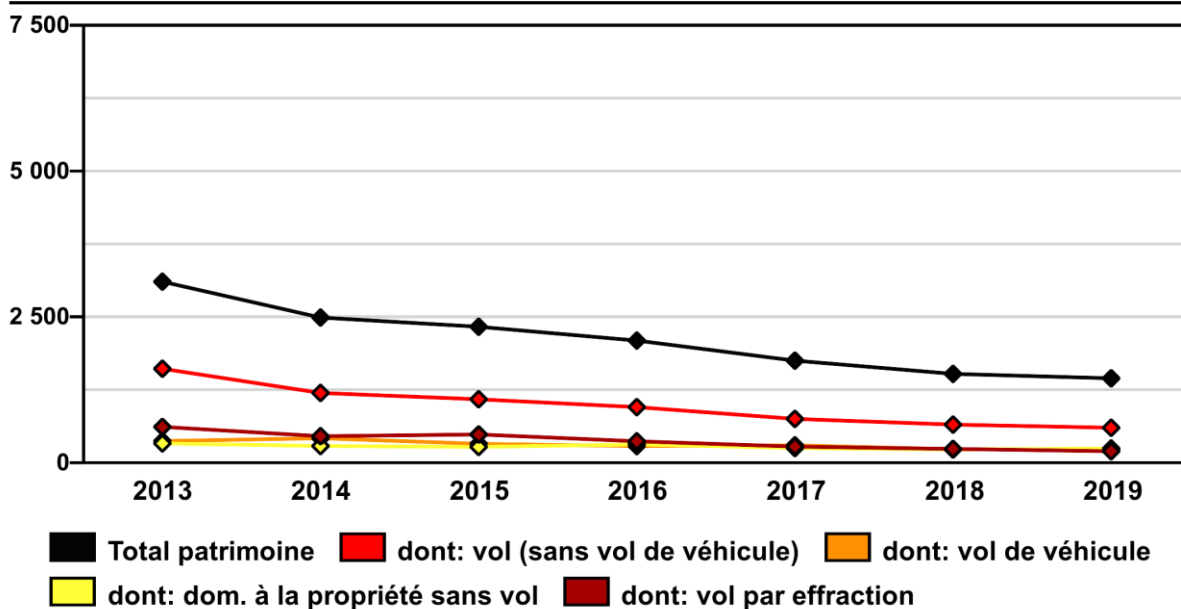
Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 39: Infractions contre l'intégrité sexuelle

#### 4.2.5 Infractions contre le patrimoine

##### Infractions contre le patrimoine



État de la base de données: 13.2.2020

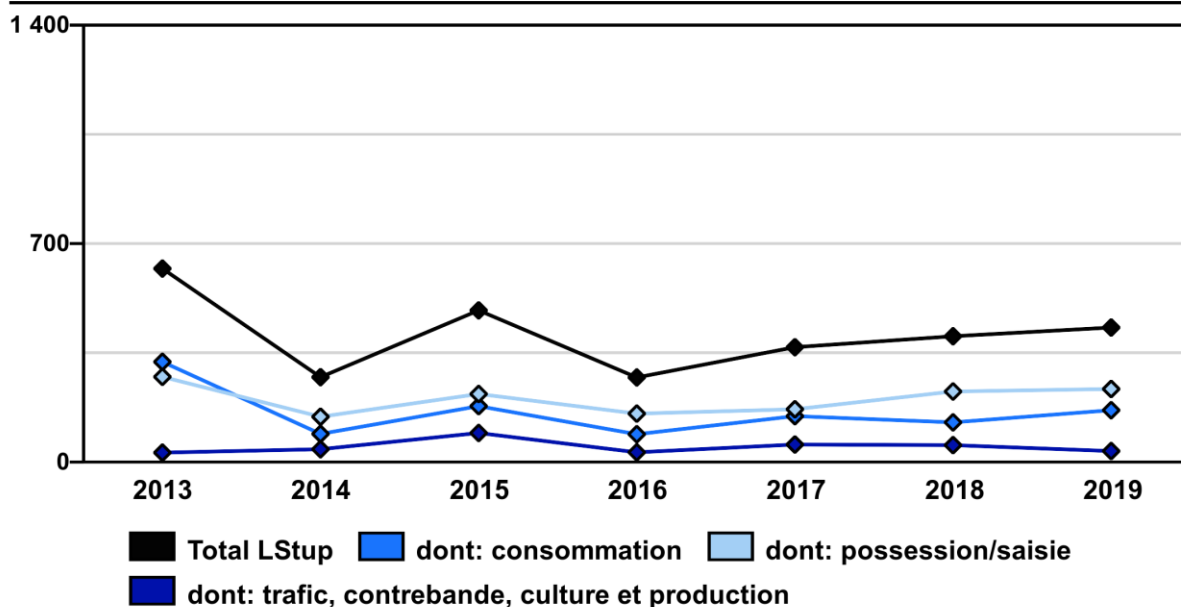
Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 40: Infractions contre le patrimoine

#### 4.2.6 Infractions à la loi sur les stupéfiants<sup>12</sup>

##### Infractions à la loi sur les stupéfiants



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 41: Infractions à la loi sur les stupéfiants

<sup>12</sup> Le 1er octobre 2013 est entrée en vigueur une modification de la loi sur les stupéfiants avec l'introduction des amendes d'ordre pour la consommation de stupéfiants par des adultes ayant des effets de type cannabique et pour les cas dont la quantité n'excèdent pas dix grammes de stupéfiants. Le nombre d'amendes d'ordre ne figure pas dans les graphiques/tableaux qui concernent uniquement les dénonciations.

## 5 Suppléments cantonaux en fonction des besoins

### 5.1 Événements cantonaux

Choix d'événements avec interventions policières: évolution des événements

	2018	2019	Différence
<b>Total incendies</b>	<b>26</b>	<b>18</b>	<b>-31%</b>
dont cause inconnue	12	10	-17%
dont cause technique	14	8	-43%
dont cause naturelle	0	0	0%
<b>Total incendies de véhicule</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>
<b>Total explosions</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>
<b>Total décès extraordinaires</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>50%</b>
dont cause naturelle	0	2	–
dont autre cause	2	1	-50%
<b>Total suicides</b>	<b>15</b>	<b>20</b>	<b>33%</b>
dont par arme à feu	1	0	-100%
dont par pendaison	3	4	33%
dont par noyade	1	1	0%
dont par inhalation de gaz	0	0	0%
dont par empoisonnement	0	0	0%
dont par absorption de médicaments	0	1	–
dont par collision	0	2	–
dont par précipitation dans le vide	1	4	300%
dont par arme blanche	0	1	–
dont par étouffement	0	0	0%
dont par immolation (par le feu)	0	0	0%
dont par explosion	0	0	0%
dont par le biais d'une organisation d'aide au suicide	8	7	-13%
dont par électrocution	0	0	0%
dont par autres modalités/modalités inconnues	1	0	-100%
<b>Total tentatives de suicide</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>0%</b>
<b>Total accidents (sans LCR)</b>	<b>0</b>	<b>23</b>	<b>–</b>
dont de travail	0	19	–
dont de sport ou loisir	0	3	–
dont noyade ou accident de plongée	0	0	0%
dont de montagne	0	0	0%
dont d'avion/aérien	0	0	0%
dont de navigation	0	0	0%
dont de chemin de fer (y.c. de téléphérique et funiculaire)	0	0	0%
dont avalanche	0	0	0%
dont accident chimique (poison, gaz)	0	0	0%
dont autres accidents	0	1	–
<b>Total personnes disparues</b>	<b>7</b>	<b>3</b>	<b>-57%</b>
dont disparue	4	1	-75%
dont évadée	0	0	0%
dont en fuite	3	2	-33%
<b>Total interventions dans la sphère privée</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 47: Choix d'événements avec interventions policières: évolution des événements



## 6 Glossaire méthodologique

### 6.1 Introduction

La SPC recense les faits relevant du droit pénal que la police a enregistrés. Sont enregistrés tous les articles du code pénal (CP), mais également les dispositions pénales relevant des lois fédérales annexes. En outre, les infractions contre la LEI et la LStup sont recensées de façon détaillée, mais font l'objet d'une exploitation séparée.

Ne sont pas comprises dans la SPC les actions illégales dont la police n'a pas eu connaissance (chiffre noir de la criminalité) ou qui débouchent directement sur une procédure judiciaire par d'autres voies. De même, les infractions liées au trafic routier ne sont pas recensées de manière exhaustive.

### 6.2 Définitions

#### 6.2.1 Le cas/l'affaire

Par cas, il faut entendre l'ensemble des infractions enregistrées dans le cadre d'un dépôt de plainte ou d'une procédure d'enquête policière. Une saisie absolument homogène n'est pas possible au niveau des cas, puisque les cantons présentent des répartitions de compétences différentes et des usages disparates dans l'établissement des rapports, une diversité que seul un gros investissement permettrait d'harmoniser. Le nombre des cas est certes mentionné, mais le dénombrement des cas n'est pas primordial dans le cadre de la SPC.

#### 6.2.2 L'infraction

Un acte est enregistré comme une ou plusieurs infractions s'il enfreint un ou plusieurs articles de loi. La notion d'acte utilisée pour la SPC découle de la définition fournie par le texte de loi (p. ex. homicide, participation à une rixe, gestion déloyale, etc.). Sont dénombrés les actes délictueux clairement identifiables, sans égard au nombre de lésés. Ce dernier est exploité séparément.

#### 6.2.3 L'infraction élucidée/la personne prévenue

Une infraction est considérée comme élucidée lorsque, d'un point de vue policier, une personne peut être identifiée en tant que prévenu de cette infraction. S'il s'agit d'une infraction collective, c'est-à-dire d'un groupe de personnes suspectées, l'infraction est réputée élucidée dès qu'une seule de ces personnes a été identifiée. Cette personne figure dans la SPC comme prévenu. Sont également considérés comme prévenus, les instigateurs, les coauteurs et les complices. Le statut attribué correspond à l'état provisoire des connaissances de la police et ne préjuge en rien d'une éventuelle procédure judiciaire ultérieure.

#### 6.2.4 La personne lésée

Les lésés sont des personnes qui ont subi une atteinte à leur intégrité physique, psychique, sociale ou économique causée par un acte contraire au droit. Les personnes morales qui ont annoncé un dommage matériel ou économique (p. ex. vol à l'étalage) sont également comprises dans cette catégorie. Grâce au caractère supplémentaire «personne morale» ou «personne physique», les deux catégories différentes de lésés peuvent être dissociées l'une de l'autre.

#### 6.2.5 La population résidente permanente

Dans le cadre du nouveau système de recensement de la population, la statistique de la population et des ménages (STATPOP) remplace la statistique de l'état annuel de la population (ESPOP). Avec l'introduction de STATPOP, la notion de « population résidente permanente » a été redéfinie compte tenu des recommandations internationales (ordonnance du 19 décembre 2008 sur le recensement fédéral de la population RS 431.112.1, art. 2, let. d). La population résidente permanente, telle qu'elle est définie dans STATPOP à partir de 2010, comprend, en plus de la population qui était considérée dans ESPOP, les personnes dans le processus d'asile totalisant au moins 12 mois de résidence en Suisse.

Concernant la présente statistique policière de la criminalité et les prévenus étant dans un processus d'asile, il n'est pas possible de déterminer s'ils totalisent ou non 12 mois de résidence en Suisse. Ils sont par conséquent tous inclus dans la catégorie «asile» ou «autres».

### 6.2.6 Etat des communes

Dans le présent rapport, nous nous sommes basés sur l'état des communes au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Les fusions de communes sont rétroactivement appliquées pour les années précédentes afin d'être en mesure de comparer les communes dans le temps.

## 6.3 Principes d'exploitation des données

### 6.3.1 Statistique de sortie

La date de sortie est définie comme la date d'exploitation standard.

Les exploitations selon la date de sortie indiquent le nombre d'affaires dont la police a «achevé» le traitement et/ou qu'elle a dénoncées pour le mois ou l'année précédent. Les affaires criminelles ou événements policiers des années civiles précédentes peuvent également y figurer.

### 6.3.2 Principe du lieu de commission de l'infraction

Seules seront prises en considération les infractions qui ont eu lieu sur le territoire suisse, resp. sur le territoire cantonal considéré ou dont le dommage s'est produit sur ce territoire sans que la personne lésée ne l'ait quitté.

### 6.3.3 Comptage des personnes ou comptage unique

Une personne n'est comptée qu'une seule fois comme personne réelle, indépendamment du nombre d'actes qui lui sont attribués.

Lors de l'établissement de listes de différents articles de loi, les personnes à qui plusieurs infractions sont imputées sont recensées inévitablement de manière répétée par article, titre ou loi.

## 6.4 Chiffres clés

Diverses formes d'indices sont utilisées pour décrire le domaine couvert par la statistique de la criminalité. La distinction entre les chiffres absolus et relatifs y est centrale.

### 6.4.1 Chiffres absolus

Les chiffres absolus représentent les fréquences recensées des cas, des infractions, des prévenus, des lésés, etc. comme chiffres pris isolément. En général, les chiffres absolus ne sont guère significatifs et ne permettent pas de comparaison entre différentes valeurs de départ.

### 6.4.2 Chiffres relatifs

Les ratios sont obtenus par la division de deux valeurs absolues. Ainsi, la valeur à mesurer (par ex. nombre d'infractions) est mise en relation avec une autre valeur qui sert de mesure (par ex. l'effectif de la population). Ces ratios permettent ainsi une meilleure comparabilité entre différents ensembles (par ex. comparaisons entre cantons ou comparaisons entre différentes parties de la population).

#### Valeur de la fréquence (VF)

La valeur de la fréquence est le nombre d'infractions enregistrées au total ou en référence à un seul article de loi calculé pour 1000 habitants. Ce calcul se base sur les chiffres de la population résidante permanente à la fin de l'année précédente. Les chiffres utilisés sont ceux de l'ESPOP jusqu'en 2010 et dès 2011, ceux de la nouvelle STATPOP.

$$VF = \frac{\text{Infractions enregistrées} \times 1000}{\text{Effectif de la population}}$$

La pertinence de la valeur de la fréquence est restreinte par le fait que seule une partie des infractions commises arrivent à la connaissance de la police et que les voyageurs, les touristes, les visiteurs, etc., (soit toutes les personnes qui ne sont pas officiellement inscrites en Suisse) ne sont pas compris dans l'effectif de la population suisse. Les infractions commises par des personnes appartenant à cette catégorie sont également recensées dans la statistique policière de la criminalité. Lors de l'interprétation des valeurs de la fréquence, il faut prendre en considération le fait que la part de la population fluctuante n'est pas de taille égale partout, qu'elle est la plus importante dans les places économiques, les lieux touristiques ou les autres centres, et qu'en de tels endroits, elle entraîne des distorsions à la hausse.

#### Taux de prévenus (TP)

Le taux de prévenus (TP) représente le nombre de suspects identifiés, calculé pour 1000 habitants du groupe de population correspondant, sans prendre en compte les mineurs de moins de dix ans. Conformément au TP, le taux de lésés peut également être calculé.

$$\text{TP} = \frac{\text{Prévenus dès 10 ans} \times 1000}{\text{Groupe de population correspondant dès 10 ans}}$$

La problématique du taux de prévenus (TP) découle des multiples zones de criminalité cachée:

- chiffre noir des infractions qui ne sont pas l'objet de plainte,
- chiffre noir des infractions qui ne sont pas élucidées.

C'est pourquoi le TP ne peut pas refléter le taux de criminalité effectif, mais au mieux les taux de criminalité calculés, pour divers groupes, sur la base des enregistrements effectués par la police. Un calcul du taux de criminalité des prévenus non suisses et non inscrits officiellement (autres étrangers) ne sera pas possible en raison de la taille inconnue de ce groupe de population.

#### 6.4.3 Graphiques

Dans les graphiques, la somme des pourcentages n'équivaut pas toujours à 100% en raison des arrondis. Par exemple, trois fois 33.33% (arrondi 33.3%) donne un total de 99.9% au lieu de 100%.

## 7 Index des tableaux

Tableau 1: Éluclidations et évolution des infractions selon la loi .....	8
Tableau 2: Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions.....	10
Tableau 3: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par district .....	13
Tableau 4: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par commune.....	14
Tableau 5: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par district.....	16
Tableau 6: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par commune .....	17
Tableau 7: Loi sur les étrangers et l'intégration: fréquence (‰) et évolution par district.....	19
Tableau 8: Loi sur les étrangers et l'intégration: fréquence (‰) et évolution par commune .....	20
Tableau 9: Prévenus selon la loi, le groupe d'âge et le sexe .....	21
Tableau 10: Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour .....	24
Tableau 11: Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour.....	24
Tableau 12: Loi sur les étrangers et l'intégration: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour .....	25
Tableau 13: Code pénal: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu .....	26
Tableau 14: Loi sur les stupéfiants: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu.....	26
Tableau 15: Loi sur les étrangers et l'intégration: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu .....	27
Tableau 16: Nombre de prévenus par infraction au Code pénal.....	27
Tableau 17: Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions .....	29
Tableau 18: Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité .....	32
Tableau 19: Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe .....	33
Tableau 20: Violences domestiques: évolution des infractions.....	35
Tableau 21: Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions .....	37
Tableau 22: Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions .....	40
Tableau 23: Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions .....	41
Tableau 24: Type de vol: élucidation et évolution des infractions .....	42
Tableau 25: Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions .....	45
Tableau 26: Dommages à la propriété: élucidations et évolution des infractions.....	46
Tableau 27: Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions .....	48
Tableau 28: Loi sur les stupéfiants: consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus....	50
Tableau 29: Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus.....	51
Tableau 30: Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile... 51	51
Tableau 31: Décès dus à la drogue: évolution .....	52
Tableau 32: Loi sur les stupéfiants: saisies de substances .....	53
Tableau 33: Loi sur les étrangers et l'intégration: élucidations et évolution des infractions .....	55
Tableau 34: Infractions selon la loi .....	56
Tableau 35: Titres du Code pénal et sélection d'infractions.....	57
Tableau 36: Code pénal: infractions par district.....	58
Tableau 37: Code pénal: infractions par commune.....	59
Tableau 38: Infractions à la loi sur les stupéfiants .....	60
Tableau 39: Loi sur les stupéfiants: infractions par district.....	60
Tableau 40: Loi sur les stupéfiants: infractions par commune .....	61
Tableau 41: Infractions à la loi sur les étrangers .....	62
Tableau 42: Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par district.....	63
Tableau 43: Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par commune .....	64
Tableau 44: Infractions de violence .....	65
Tableau 45: Infractions de violences domestiques .....	66
Tableau 46: Infractions contre le patrimoine .....	67
Tableau 47: Choix d'événements avec interventions policières: évolution des événements .....	72

## 8 Index des figures

Figure 1: Répartition des infractions selon la loi .....	7
Figure 2: Répartition selon les titres du Code pénal .....	9
Figure 3: Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes) .....	11
Figure 4: Code pénal (CP): fréquence (‰) par district.....	12
Figure 5: Code pénal (CP): Fréquence (‰) par commune .....	13
Figure 6: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par district.....	15
Figure 7: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par commune.....	16
Figure 8: Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI): Fréquence (‰) par district.....	18
Figure 9: Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI): Fréquence (‰) par commune.....	19
Figure 10: Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe .....	21
Figure 11: Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe .....	22
Figure 12: Loi sur les étrangers et l'intégration: prévenus selon l'âge et le sexe .....	22
Figure 13: Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour) .....	23
Figure 14: Infractions de violence: répartition selon le type de violence .....	28
Figure 15: Infractions de violence selon l'endroit: public-privé .....	30
Figure 16: Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées.....	30
Figure 17: Homicides (Art. 111-113/116) selon l'instrument, y c. tentatives.....	31
Figure 18: Lésions corporelles graves (Art. 122) selon l'instrument .....	31
Figure 19: Violences domestiques: répartition selon l'infraction .....	34
Figure 20: Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu .....	36
Figure 21: Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction .....	37
Figure 22: Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit.....	38
Figure 23: Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction .....	39
Figure 24: Brigandage selon l'instrument.....	41
Figure 25: Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol.....	42
Figure 26: Vol par effraction selon l'endroit: public-privé.....	43
Figure 27: Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées .....	44
Figure 28: Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule .....	45
Figure 29: Dommages à la propriété: répartition selon le contexte .....	46
Figure 30: Vandalisme selon le mode opératoire.....	46
Figure 31: Vandalisme selon l'endroit ou l'objet.....	46
Figure 32: Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction.....	47
Figure 33: Loi sur les stupéfiants: consommation par substances.....	49
Figure 34: Loi sur les stupéfiants: trafic par substances .....	50
Figure 35: Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction.....	54
Figure 36: Infractions selon la loi .....	68
Figure 37: Code pénal: sélection de titres.....	69
Figure 38: Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle .....	69
Figure 39: Infractions contre l'intégrité sexuelle .....	70
Figure 40: Infractions contre le patrimoine.....	70
Figure 41: Infractions à la loi sur les stupéfiants .....	71